

Grant Agreement with non-German recipients

The

**Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales (ARDIL)
Quartier Sareïkaina; BP: 77
Tombouctou
Mali**

- hereinafter referred to as the 'Recipient'

and

**Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Dag-Hammarskjöld-Weg 1 - 5
65760 Eschborn
Federal Republic of Germany**

- hereinafter referred to as 'GIZ' –

herewith enter into the following Grant Agreement (hereinafter referred to as the 'Agreement') for the GIZ project:

Global programme Food and Nutrition Security, Enhanced Resilience

Country: **Global, here: Mali**

Communication details (must be quoted in all correspondence)

Agreement number: 81296621
Project processing number: 14.0968.9-109.00

Unit responsible for the budget

Organisational unit: G530 / 1100
Responsible officer: Claudia.Lormann@giz.de / Raymond.Mehou@giz.de

Procurement and Contracting

Organisational unit: E2B0
Responsible officer: Vivien.Ahmels@giz.de

Financial management of the contract

Organisational unit: 5750
Responsible officer: Claas.Sass@giz.de

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Registered offices
Bonn and Eschborn, Germany

Friedrich-Ebert-Allee 32+36
53113 Bonn, Germany
T +49 228 4460-0
F +49 228 4460-1766

Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn, Germany
T +49 6196 79-0
F +49 6196 79-1115

E info@giz.de
I www.giz.de

Registered at
Local court (Amtsgericht)
Bonn, Germany
Registration no. HRB 18384
Local court (Amtsgericht)
Frankfurt am Main, Germany
Registration no. HRB 12394
VAT no. DE 113891176
Tax no. 040 250 56973

Chairperson of the Supervisory Board
Jochen Flasbarth, State Secretary

Management Board
Thorsten Schäfer-Gümbel (Chair)
Ingrid-Gabriela Hoven (Vice-Chair)
Anna Sophie Herken

Commerzbank AG Frankfurt am Main
BIC (SWIFT): COBADEFFXXX
IBAN: DE45 5004 0000 0588 9555 00

The basis for the Grant provided to the Recipient is the commission from the **Federal Ministry for Economic Cooperation and Development** (hereinafter referred to as 'Commissioning Party') dated 29.08.2014. GIZ shall provide the Grant pursuant to this Agreement exclusively on behalf of and for the account of the Commissioning Party.

1 Grant amount and term

1.1 GIZ shall provide the Recipient with a Grant amounting to

up to EUR 424,609.20

1.2 The Recipient shall use the Grant exclusively for the agreed purpose within the framework of the project specified under Section 2 and on the basis of the Recipient's Estimated Budget (**Annex 1**) submitted by cost category to meet the costs of the following budget lines:

1.	Staff (prime cost for employees of the Recipient)	up to	EUR	186,597.48
2.	External services	up to	EUR	70,062.25
3.	Transport costs/travel expenses	up to	EUR	85,442.00
4.	Procurement of materials and equipment	up to	EUR	38,874.68
5.	Other costs/consumables	up to	EUR	15,854.62
6.	Funds for direct support to third party beneficiaries	up to	EUR	0.00
7.	Pro-rata local project costs	up to	EUR	0.00
8.	Administration costs (7.00 % on budget line 1 - 7)	up to	EUR	27,778.17
9.	Forwarding of funds to third-party recipients	up to	EUR	0.00

The Recipient must ensure the efficient and economical use of funds.

Double financing of the actual costs from other grants or long-term loans is not permitted. The amount referred to in Section 1.1 is the maximum amount of the Grant.

- 1.3 The Grant is made available for the period from **01.08.2023** to **31.07.2025** (Grant period). Costs that do not fall within the Grant period are not eligible.
- 1.4 Reallocations within the contractually agreed sub-budget lines and between budget lines (cf. **Annex 1** and Section 1.2) are generally permissible. Reallocations between budget lines may amount to no more than 20%. Any excess of one budget line must be offset by corresponding savings in other budget lines. Reallocation of this kind is not permitted for the budget lines 'administration costs' and 'forwarding of funds to third party recipients' (if so agreed). The Recipient shall inform GIZ about reallocations between budget lines when submitting the financial report.
- 1.5 The Grant is provided as a full financing.

2 Project

- 2.1 The objective of the project '**Projet d'amélioration du système de productions agricole, animale et de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables en particulier des femmes en âge de procréer dans le cercle de Goundam région de Tombouctou (Diversification alimentaire en faveur des ménages agropastoraux dans la Région de Tombouctou)**' (hereinafter referred to as 'Project'), which is financed by this Grant, is: to improve the livestock production system and strengthen the resilience to food and nutrition insecurity of vulnerable populations, especially women of reproductive age in Goundam circle. GIZ has no entitlement to performance by the Recipient as part of this Grant.
- 2.2 In order to achieve this objective, the Recipient intends to implement the measures listed in the Recipient's proposal for project implementation (hereinafter referred to as 'Project Proposal', see **Annex 2**) on its own responsibility.
- 2.3 When planning and implementing construction measures, the Recipient shall observe the procedural steps and specifications of the annex 'Construction' (**Annex 5**).

3 Disbursement and settlement of the Grant

3.1 The Recipient shall observe the principles of proper accounting in the implementation of the Project and ensure project-specific account settlement and documentation. The Recipient shall comply with the guidelines on financial processing (**Annex 3a**).

3.2 At the time of the first request for disbursement (**Annex 3c**) at the latest, the Recipient shall submit a schedule of funding requirements for 12 months (**Annex 3b**) starting as soon as this Agreement has entered into force.

Within the framework of the schedule of funding requirements, the Recipient shall request disbursements for each three-month period. The **first disbursement** is made for **two periods**, i.e. for six months, and thereafter all subsequent (further) disbursements are made for periods of three months, each for the amount of the anticipated funding requirements, taking into account any funds still available. In order to minimise repayment risk, the Recipient shall monitor the effective balance of funds before requesting any further disbursement.

3.3 All funds made available under this Agreement shall be accounted separately from other funds of the Recipient.

The Recipient shall open a separate sub-account at its bank or a separate cost unit in its own accounting system to handle the financial transactions relating to this Agreement and shall confirm this with GIZ when submitting its first request for disbursement.

At the latest, by the time of the first request for disbursement and in case a different account is used, the Recipient must submit a confirmation from the bank to legitimise the account.

All disbursements under this Agreement shall be transferred by GIZ to the aforementioned account of the Recipient.

All contributions paid by GIZ shall remain as trust funds in the aforementioned account they are used as contractually agreed.

3.4 The amounts paid by GIZ into the aforementioned account will, as far as possible, accrue interest.

GIZ may at any time request that the Recipient submits without undue delay a copy of the interest agreement and/or interest calculation by the bank or a confirmation by the bank that no interest can be paid for the credit balance on the account.

Any income, interest or profits from the Grant received by the Recipient under this Agreement ('Earnings'), as well as any funds returned to the Recipient, including reimbursements or repayments ('Returned Funds'), shall be used by the Recipient for the Project and shall be identified as such when submitting the financial report, indicating the relevant budget line.

GIZ reserves the right to deduct all Earnings and Returned Funds from the agreed Grant amount, insofar as appropriate use cannot be proven.

3.5 In the Recipient's accounting records for this Grant, all vouchers, expenses, actual costs as well as all Earnings and Returned Funds relating to the Grant and the Estimated Budget (**Annex 1**) shall be recorded in chronological order and in compliance with the rules of proper accounting. These vouchers shall be divided into the categories of budget lines referred to in Section 1.2 and both the documents and record shall contain, as a minimum, the following items:

- a) Internal entry number
- b) Date
- c) Recipient/origin of voucher
- d) Amount
- e) Content of voucher

The Recipient shall ensure that lump sums budgeted economically for project implementation in Section 1.2 for administration costs, if agreed, are documented in the Recipient's accounting records and meet the requirements of proper accounting.

3.6 The Recipient shall complete and submit the financial overview (use of instalments already paid) (see template in **Annex 3c**) for each subsequent request for disbursement.

The Recipient shall submit the financial report (see template in **Annex 3d-f**) for every six months. Together with the financial report, the Recipient shall submit confirmation of the contributions to project implementation agreed in Section 1.5 (if applicable) for the same period as well as the inventory lists (**Annex 3g1**) pursuant to Section 6.4. The financial report shall be submitted to GIZ no later than two months after the respective accounting periods, even if no further payment is requested.

No later than two months after the end of the Grant period or in the event of early termination of this Agreement, the Recipient shall additionally submit to GIZ a final financial report (see template in **Annex 3d-f**). The final narrative report pursuant to Section 4.5 shall be submitted along with the final financial report. If the aforementioned documents are not submitted in time, GIZ may refuse to make further disbursements.

- 3.7 The financial report must show Earnings and costs in chronological order and separately from each other, in accordance with the structure of the Estimated Budget (pursuant to Section 1.2). The evidence shall include all Earnings (grants, third-party services, own funds) and costs relating to the purpose of the Grant.

Each financial report must be accompanied by a tabular overview of vouchers, listing costs separately by type and in chronological order (list of vouchers). The list of vouchers must show the date, recipient/payer and the reason for and individual amount of each payment.

In the financial report, the actual costs must be entered in the voucher currency, converted and shown in EUR.

Payments made to third parties shall be reported separately in the financial report and the schedule of funding requirements. Receipt of the counter performance must be documented at the appropriate time – but at the latest in the final financial report – and the actual costs must be recorded.

Remaining funds, which are still available to the Recipient as shown in the financial overview (included in **Annex 3c**) or the financial report, will be offset against the next payment, considering the schedule of funding requirements.

At the request of GIZ and from the date of receipt of payment, the Recipient shall pay interest at the rate of 5 percentage points above the respective rate applied by the European Central Bank to its main refinancing transactions p.a. for any amount not spent in a timely manner in accordance with the schedule of funding requirements for the Project.

- 3.8 If the budget lines set out in Section 1.2 include administration costs, these shall be charged separately as a flat-rate percentage.

All other budget lines listed under Section 1.2 will be settled against evidence.

- 3.9 Voucher copies are not to be attached to the financial reports. However, GIZ is entitled to request voucher copies.

The Recipient shall submit all financial reports, voucher copies and other documents required for accounting purposes either in German, English, French or Spanish or attach a translation in one of these languages.

- 3.10 The amount of **EUR 63,700.00** shall be retained from the Grant as security.

The final payment shall be disbursed as soon as all contractual obligations by the Recipient arising from the Agreement have been met and to the extent that the respective amount has been used for the agreed purpose.

GIZ reserves the right to retain 20% of the security retention amount until the external audit report has been handed over to GIZ.

- 3.11 The request for disbursement submitted by the Recipient will become due for payment after a verification period of 15 days. Disbursement shall be made by GIZ no later than 30 days after the due date of the disbursement request for the amount determined and, if necessary, adjusted by GIZ. Disbursements by GIZ do not constitute an acknowledgement by GIZ of the validity of the financial reports.

- 3.12 If the Recipient transfers the Grant to an account in a foreign currency, proof of receipt on the account in local currency must be submitted with the next financial report. The exchange rate in each case is calculated from the underlying amount in EUR and the local currency received.

If it is not possible to determine the exchange rate via the bank voucher, the Recipient may, with the consent of GIZ, convert the national currency on the basis of the EU currency converter InforEuro or, alternatively, use its own conversion system, provided that the latter is auditable and meets standards comparable to those of InforEuro.

- 3.13 If the Recipient fails to submit a financial report (**Annex 3d-f**), a disbursement request (**Annex 3c**), a status report (pursuant to Sections 4.4 - 4.5) or an inventory list (**Annex 3g1**) by the contractually agreed due date or in the contractually agreed form, GIZ shall be entitled to suspend payments until the correct financial report, disbursement request, status report or inventory list has been submitted.
- 3.14 All funds, which are still remaining with the Recipient and are not used after the end of the Grant period or after a premature termination of the contract, including Earnings and Returned Funds, shall be repaid by the Recipient directly to GIZ in EUR without delay and without being prompted to do so.
- 3.15 GIZ has the right to verify compliance with the Agreement itself and/or by commissioning external auditors at its own expense. The audit shall in particular cover compliance with the principles of proper accounting, the proper use of the Grant and the proper award of contracts for supplies and services in accordance with the provisions of this Agreement.

The anticipated audit periods are as follows:

Audit period: 01.08.2023 to 31.07.2024

Audit period: 01.08.2024 to 31.07.2025

Prior to finalisation of the audit report, the Recipient shall receive information on the main findings and have the opportunity to comment on these findings. After the audit report has been finalised, GIZ shall inform the Recipient about the significant results of the audit report and their implementation. The Recipient shall implement the recommendations made by GIZ and the auditor based on the results of the audit report, taking into account the order of priority for implementation as specified therein and shall provide evidence for this at the request of GIZ.

3.16 The Recipient shall declare whether or not invoiced VAT amounts resulting from the purchase of goods and services in connection with the use of the Grant are generally deductible for the Recipient.

The Recipient shall establish the formal requirements for an input VAT deduction, as far as legally possible.

VAT amounts can only be reimbursed to the Recipient under the following conditions:

- a) the Recipient provides an invoice document with VAT amounts clearly shown;
- b) the invoice is addressed to the Recipient;
- c) the supply of goods or services underlying the invoice is subject to VAT in accordance with the legal regulations;
- d) the Recipient is not entitled to deduct the VAT amounts in connection with the use of the Grant.

However, VAT amounts are not reimbursed if the Recipient is generally entitled to deduct input VAT amounts in connection with the use of the Grant but the requirements for an input VAT deduction have not been established by the Recipient. In case of doubt, contacting a tax advisor is recommended.

4 Project implementation, duty to supply information and reporting

4.1 The Recipient undertakes to

- a) implement the Project with due diligence, efficiency and on the basis of sound administrative, technical, financial and development policy principles and in accordance with the provisions of this Agreement;
- b) ensure the full financing of the Project and provide GIZ, upon request, with evidence that all actual costs not financed by this Grant are covered;

- c) obtain all necessary licences, permits and consents to implement the Project and also ensure that other parties involved in implementation of the Project also obtain the necessary licences, permits and consents;
- d) include in its contracts with third parties involved in project implementation necessary and appropriate contractual sanctions for non-fulfilment or non-performance by the respective contracting partner;
- e) require its contracting partners to repay any funds that have been improperly or illegally used or are contrary to this Agreement or the laws of the country in which the Project is implemented;
- f) keep all books, records, award documentation, agreements and the originals of vouchers for ten years after submission of the final financial report and submit or hand them over to GIZ on request, clearly showing all actual costs for services and supplies financed by the Grant;
- g) enable GIZ or a third party commissioned by GIZ, as well as GIZ's Commissioning Party or the Bundesrechnungshof (Germany's supreme audit institution) or GIZ's third-party funder (if such exists) to inspect the books and all other records and documents relevant to implementation of the Project and the audit of the proper use of funds at any time and to visit the facilities required for this purpose.

4.2 Publications:

In all publications and brief references on the Project, the Recipient shall express in an appropriate manner that it is carrying out or has carried out its activities as part of a project financed by GIZ commissioned by the Government of the Federal Republic of Germany and cofinanced by the third-party funder (if such exists).

Prior to publication of project-related press releases or public statements by the Recipient that go beyond brief references (e.g. on the Recipient's website), the Recipient shall in good time inform GIZ (represented by the unit responsible for the budget in accordance with the contract cover sheet and via presse@giz.de) of the content of the publication in German, English, French or Spanish and shall take into account any instructions from GIZ.

- 4.3 The Recipient undertakes to inform GIZ immediately in text form of any circumstances which may seriously impair or jeopardise the achievement of the Project's objectives or which may significantly impede the performance of the Recipient's material obligations under this Agreement or the implementation of the Project as soon as the Recipient becomes aware of such circumstances.

This duty to supply information also exists, in particular, should there be significant changes to the Project's risk assessment, an imminent adverse impact on human rights, the environment, climate or gender equality, or other substantial temporal, financial, technical or development policy changes to the Project during the Grant period or risks to the safety or health of the staff deployed.

- 4.4 The Recipient shall prepare status reports on the progress of the Project (**progress report**) **every six months**. These progress reports are to be submitted as an electronic file to GIZ, represented by the unit responsible for the budget (in accordance with the contract cover sheet), no later than two months after the end of the respective reporting period. Each progress report shall address the main items of the numerical evidence and explain the necessity and appropriateness of the activities undertaken.
- 4.5 The Recipient shall prepare a **final report** describing the implementation and results of the Project with regards to the contractually agreed objectives and submit this report as an electronic file to GIZ, represented by the unit responsible for the budget (in line with the contract cover sheet), no later than two months after the end of the Grant period or following early termination of this Agreement.

5 Forwarding of funds to third-party recipients and funds for direct support of third-party beneficiaries

- 5.1 The forwarding of funds to third-party recipients or disbursement of funds to third-party beneficiaries if this is only permissible if provided for in the Estimated Budget (Section 1.2 and **Annex 1**) and in the Project Proposal (**Annex 2**).

Third-party recipients are third parties to which the Recipient forwards part of the Grant for joint (partial) implementation of the Project.

Third-party beneficiaries are third parties that receive funds from the Recipient as the direct and final beneficiary of the Project.

5.2 When forwarding funds to third-party recipients or disbursing funds to third-party beneficiaries, the Recipient must ensure that:

- a) the grant awarded to the third-party recipient does not violate EU rules on state aid;
- b) the essential terms and conditions of this Agreement apply;
- c) GIZ, external auditors commissioned by GIZ, the Bundesrechnungshof (Germany's supreme audit institution) and GIZ's third-party funder (if such exists) may take random samples to verify the accuracy of information provided by the third-party recipient.
- d) third-party recipients do not forward the funds received or parts thereof to other recipients.

5.3 Prior to forwarding funds for the first time, the Recipient must conduct an appropriate due diligence assessment of third-party recipients. A positive assessment of the integrity and eligibility of the respective third-party recipient, taking into consideration the public-benefit purpose of the project, is a prerequisite for forwarding funds. The Recipient must document the assessment and make this documentation available to GIZ upon request.

If third-party recipients have not yet been determined at the time of the Agreement being signed, the Recipient shall submit a list of potential third-party recipients, including their estimated budgets, to GIZ. The Recipient may only forward funds if GIZ has granted prior approval and if a corresponding amendment to the Agreement has been agreed.

5.4 The Recipient must demonstrate to GIZ that forwarded funds have been used properly by submitting appropriate financial reports from the third-party recipient and, upon request by GIZ, copies of vouchers.

Disbursements by the Recipient to third-party recipients must be made in accordance with Section 3.2 and be shown separately in the financial report submitted by the Recipient. The

Recipient undertakes to verify the financial report submitted by the third-party recipient in accordance with the terms of this Agreement and to submit this financial report to GIZ together with the findings of its own assessments.

- 5.5 In addition to the conditions stipulated in Section 5.2, the Recipient must ensure when disbursing funds to third-party beneficiaries that:
- a) the cost effectiveness and appropriateness of the payment amount are verified and documented;
 - b) the criteria for selection are established prior to the selection process and the criteria of equal opportunities, transparency and freedom from any form of discrimination are taken into account. The selection shall be justified and documented accordingly;
 - c) the disbursement made by the Recipient and receipt of the funds by the third-party beneficiary must be documented in text form. The specific obligations of third-party beneficiaries to provide evidence can be found in the Estimated Budget (**Annex 1**).

6 Procurement of materials and equipment, construction services and other services

- 6.1 For the award and procurement of materials and equipment, construction services or other services ('Procurements') to be financed in whole or in part by the Grant, the Recipient shall comply with the provisions on procurement procedures in **Annex 4a** (Procurement guidelines). The Recipient shall document all Procurements in writing in compliance with the 'Award documentation' template in **Annex 4b**.
- 6.2 If the Recipient has violated any of the provisions referred to in Section 6.1, GIZ shall be entitled to deduct from the Grant an amount equal to 20% of the respective remuneration, including VAT. Unless the Recipient can prove that the actual additional costs are less than 20% above market price, only these costs are to be deducted from the Grant. Insofar as GIZ can prove that the actual additional costs are higher, it may deduct all additional costs from the Grant.

The rights of GIZ under Section 13 of this Agreement remain unaffected.

- 6.3 When concluding contracts for Procurements financed by the Grant, the Recipient must ensure that
- a) the prices and terms of payment for these Procurements are within the normal market range;
 - b) all Procurements made within the framework of this Agreement are used exclusively for the purposes of the Project, and all facilities relevant to the Project are properly operated and maintained at all times;
 - c) relevant sustainability standards are considered appropriately;
 - d) appropriate insurance policies are concluded which are customary for the sector;
 - e) import duties are indicated separately in the invoices;
 - f) reimbursement, insurance, security, guarantee or similar payments which may be claimed on the basis of these contracts are transferred to the account specified in Section 3.3 and submitted to the Project again. The Recipient must inform GIZ about the amount of the payments received as part of the financial report.

- 6.4 If items with a procurement or production value of more than EUR 800.00 (excluding VAT) are procured or produced from the Grant funds, these items must be inventoried ('Inventoried Items'). The Recipient undertakes to submit up-to-date inventory lists with each interim financial report as well as with the final financial report.

Any loss of Inventoried Items must be reported to GIZ without delay. In the event of theft, a report certified by the local police must be attached.

- 6.5 In respect of Inventoried Items, GIZ shall be entitled to decide after completion of the measures or after termination of this Agreement or in coordination with the Recipient, what steps are to be taken in respect of such items in the interest of the Project's purpose.

Any transfer of ownership resulting from such a decision shall be recorded on the corresponding handover record in accordance with the template contained in **Annex 3g2**, which shall be submitted together with the final financial report.

7 Rights of use

- 7.1 For the purpose of optimising business activities as set out in GIZ's Articles of Association and securing the work results for public-benefit purpose, the Recipient hereby grants GIZ, free of charge, an irrevocable, simple, worldwide and transferable right of use to all work results which are created or procured in connection with implementation of the Project and financed wholly or partially out of the Grant, with particular regard to the reports produced pursuant to Sections 3 and 4, studies and documents; GIZ is entitled to exercise this right of use without restrictions on time or content in fulfilment of its public-benefit purpose as stated in its articles of association. At the request of GIZ, the Recipient shall provide GIZ with a copy of the materials available. GIZ is entitled to grant third parties simple sub-rights of use free of charge in fulfilment of its public-benefit purpose as stated in its articles of association.
- 7.2 The Recipient shall ensure that the work results provided to GIZ during the course of implementing the Project are not subject to any copyrights or other rights of third parties which would impair their use within the scope set out in Section 7.1. The Recipient shall indemnify GIZ against all claims of third parties arising from the granting of rights under Section 7.1 and shall reimburse GIZ for all reasonable costs incurred by GIZ in a legal defence against such claims.

8 Data privacy policy

- 8.1 GIZ may process personal data in connection with this Agreement solely in accordance with the General Data Protection Regulation of the European Union (GDPR). Any processing of the data shall be carried out solely for the purpose of the performance, administration and supervision of this Agreement or for the protection of the financial interests of the principal and/or third-party funder (if such exists) of GIZ, including any checks, audits and investigations. Where permitted by law, the Recipient has the right to view, erase or correct its personal data and may contact GIZ (datenschutzbeauftragter@giz.de) or the government bodies responsible for such matters in order to assert its rights.

- 8.2 The Recipient shall ensure adequate protection of personal data in accordance with the rules and procedures applicable to the Recipient. In all cases, personal data must be:
- a) processed lawfully, fairly and in a way that is comprehensible to the data subject;
 - b) collected for specified, explicit and legitimate purposes and must not be further processed in a way incompatible with these purposes;
 - c) adequate and relevant to the purpose and limited to what is necessary for the purposes of the processing;
 - d) factually accurate and, where necessary, up to date;
 - e) kept in a form which permits identification of data subjects for no longer than is necessary for the purposes for which the data is processed;
 - f) processed in a manner that ensures appropriate security of the personal data.

9 Compliance with legal requirements and environmental and social standards; avoidance of unintended negative environmental and social impacts

- 9.1 When implementing the Project, the Recipient must respect the local conditions in the relevant country as well as the legal provisions, ordinances and official regulations, comply with all relevant tax law requirements and take into account the related general, specific and social impacts of the Project.
- 9.2 The Recipient is obliged to use the funds in compliance with international standards and multilateral agreements, in particular international human rights agreements and the core labour standards of the International Labour Organization (ILO), and to ensure the protection of children; the prevention of violence, abuse and exploitation of any kind; non-discrimination, in particular with regard to origin, ethnicity, religion, age, gender identity, sexual orientation or disability; and the promotion of equal opportunities for all genders in the use of funds.

The Recipient uses the funds provided in compliance with applicable national and international environmental laws, minimises greenhouse gas emissions and avoids all actions that could increase the vulnerability of the population and/or ecosystems.

The Recipient is also required to use funds in a manner that seeks to avoid or minimise unintended negative impacts on the environment, climate change mitigation, climate change adaptation, human rights, fragile contexts and contexts affected by conflict and violence as well as gender equality by implementing attributable mitigation actions. With regard to gender equality, the Recipient also undertakes to use any potential for promoting gender equality.

- 9.3 The Recipient shall take reasonable measures to prevent sexual harassment in the professional context and shall refrain from inciting violence or hatred and from unjustifiable discrimination against any person or group of people.

10 Conflict of interest

- 10.1 The Recipient shall avoid conflicts of interest in connection with this Agreement. The Recipient shall also take appropriate precautions regarding the handling of conflicts of interest. A conflict of interest may arise especially for reasons involving economic interests, political affinities or national ties, family or friend relationships or any other interests.
- 10.2 In connection with implementation of the Project, the Recipient shall not enter into any agreement where a conflict of interest is to be expected due to the nature of the agreement or due to personal or financial connections between the Recipient and a third party.
- 10.3 The Recipient shall undertake to disclose without delay to GIZ any circumstances that might represent a conflict of interest or which could lead to such. All further steps must then be agreed with GIZ.

11 Combating money laundering, funding of terrorism and bribery, and upholding embargoes

- 11.1 The Recipient shall not support measures of any kind that are conducive to money laundering, the funding of terrorist activities or corruption.
- 11.2 The Recipient shall not make available, either directly or indirectly, any funds or other economic resources from the Grant provided by GIZ to third parties that are on a sanctions list of the United Nations and/or the EU. In the framework of this Project specified under Section 2, the Recipient may enter into contractual or business relations and maintain such relations only with third parties that are reliable and to whom no statutory ban on doing business or entering into contracts applies. Furthermore, the Recipient shall comply with any embargoes or any other trade restrictions issued by the United Nations, the EU and the Federal Republic of Germany in the framework of implementation of this Project.
- 11.3 The Recipient shall notify GIZ without delay and on its own initiative if an event occurs that results in the inclusion of the Recipient, a member of its staff, its official managing body and/or other administrative bodies, its shareholders and/or a contracting partner of the Recipient on a sanctions list issued by the United Nations Security Council, the EU or the Federal Republic of Germany. The same shall apply if the Recipient becomes aware that they or one of the aforementioned persons is on such a sanctions list.
- 11.4 Corruption in any form is prohibited. The Recipient must not, either directly or via a third party, offer or grant any gifts or advantages, or accept or request such gifts or advantages for itself or a third party, in connection with implementation of the Agreement. The Recipient must also establish appropriate and reasonable measures to prevent and tackle corruption.
- 11.5 The Recipient shall require all parties it involves in implementing the Project to comply with the provisions referred to in this Section 11, both during project development and with regards to its implementation.
- 11.6 The Recipient shall notify GIZ without delay of the occurrence of a breach of any provision of this Section 11. The rights of GIZ under Section 13 remain unaffected.

12 Force majeure

- 12.1 Force majeure is an unavoidable event (e.g. natural disaster, outbreak of a disease or epidemic, serious unrest, war or terrorism) that no human foresight or experience could anticipate, that cannot be evaded or overcome applying economically reasonable efforts and utmost care and that constitutes an impediment to GIZ and/or the Recipient fulfilling their contractual obligations. If an event originates from the sphere of responsibility of one of the parties to the Agreement, this shall not constitute force majeure.
- 12.2 The Recipient shall inform GIZ without delay of a force majeure event in accordance with Section 12.1, stating the nature, expected duration and expected effects, and shall consult with GIZ on further course of action. If GIZ or the Recipient is of the opinion that implementation of the Project or fulfilment of obligations assumed by the Recipient under this Agreement is jeopardised or precluded, they shall consult the respective other party regarding further course of action.
- 12.3 It shall not constitute a breach of obligations under this contract if GIZ or the Recipient are prevented from complying with them due to force majeure. As long as force majeure makes the implementation of measures impossible, the Recipient may suspend implementation. The Recipient shall endeavour to keep any adverse effects on the Project to a minimum.

13 Suspension of disbursements, termination of the Agreement, repayment

- 13.1 GIZ is entitled to suspend disbursements in part or in full if an event occurs that is detrimental to the Agreement. In particular, it constitutes such an event when:
- a) the Recipient is unable to provide evidence of the use of the Grant for the purpose laid down in this Agreement;
 - b) the Recipient fails to use or no longer uses items purchased for the Project and financed from the Grant for the purposes of this Agreement;
 - c) the Recipient has breached any material provision of this Agreement;

- d) the Recipient has made false statements or withheld relevant information prior to conclusion of the Agreement or during implementation of the Project, if and to the extent that GIZ would not have awarded the Grant or would not have made one or more disbursements if the statements had been correct or the relevant information had been received;
- e) exceptional circumstances (e.g. force majeure as defined under Section 12.1) arise that seriously jeopardise or preclude the achievement of the purpose of the Grant, implementation of the Project or fulfilment of the obligations entered into in this Agreement by the Recipient; or
- f) the Government of the Federal Republic of Germany and/or the third-party funder (if such exists) terminates, suspends or modifies the relevant agreement with GIZ that forms the basis for this Agreement.

13.2 GIZ is furthermore entitled to terminate this Agreement in part or in full and with immediate effect if any of the events set out in Section 13.1 a) to f) occur. If any of the events set out in Section 13.1 a) to d) occur, GIZ is entitled to terminate the Agreement with immediate effect if the situation is not corrected within a period to be defined by GIZ; this period may not be less than 30 days. If the events set out in Section 13.1 e) or 13.1 f) occur, there is no requirement for such a period to be set by GIZ.

13.3 Upon termination of this Agreement and at GIZ's first request, the Recipient must immediately repay to GIZ the remaining funds from the Grant for which there are no further liabilities of the Recipient within the meaning of this Agreement. This also includes all Earnings and Returned Funds.

The Recipient undertakes to demand repayment of funds that were paid or committed on a legally binding basis to third parties in good faith and within the meaning of this Agreement prior to the termination and to repay these to GIZ. Repayment is limited to the amount that the Recipient receives from the third party in question after carrying out all reasonable measures including legal action. The Recipient must give immediate notice to terminate existing obligations to third parties (e.g. employment contracts, rental contracts, loans).

If the event set out in Section 13.1 a) occurs, the Recipient must repay not only the unused funds from the Grant but also such funds as have not demonstrably been used correctly by it for the purpose set out in the Agreement.

If the event set out in Section 13.1 b) occurs, the Recipient must repay not only the unused funds from the Grant but also those funds that have been used for the items in question.

The Recipient shall pay interest in a timely manner after GIZ's first request at a rate of 5 percentage points above the respective rate applied by the European Central Bank to its main refinancing transactions p.a. on the repayment amount with respect to Section 13.1 a) to d).

14 Other provisions

- 14.1 Should individual provisions of this Agreement be or become invalid, this shall not affect the validity of all other provisions under the Agreement. In this event, GIZ and the Recipient shall replace any such invalid provision with a valid provision that best reflects the meaning and purpose of the invalid provision and that can be assumed to be what GIZ and the Recipient would have agreed upon when the Agreement was signed had they been aware of or foreseen that the provision could be or become ineffective or null and void. The same applies to any gaps in this Agreement.
- 14.2 The Recipient may not assign, transfer or encumber any rights under this Agreement.
- 14.3 This Agreement is governed by German law.
- 14.4 The place of performance for payments is Frankfurt am Main.
- 14.5 The place of jurisdiction is Frankfurt am Main if the Recipient is a merchant, a legal entity under public law or a special fund under public law or does not have a general place of jurisdiction in the Federal Republic of Germany. GIZ may also bring legal action against the Recipient before the competent court at the location of the Recipient's registered office.

- 14.6 Material amendments to this Agreement must be made in text form in order to be valid, in the form of an amendment to the Agreement. In particular, a change is considered to be 'material' if a change in scope, structure, concept, cost category or objective of the Project results in the purpose or benefit of the Project being fundamentally affected.
- 14.7 GIZ's whistleblower system can be accessed via the whistleblower portal (bkms-system.com), the GIZ Compliance and Integrity Advisory Service (compliance-mailbox@giz.de) or the external ombudsman, who can be reached at www.giz.de • About GIZ • Compliance • Whistleblowing ([Whistleblowing \(giz.de\)](https://www.giz.de/Whistleblowing)).

15 Annexes to the Agreement

The following annexes to the Agreement shall constitute components of this Agreement.

(Annexes 3. - 5. can be downloaded from www.giz.de/financing .)

Annex 1: Estimated Budget of September 2023

Annex 2: Project Proposal of September 2023

Annex 3a: Guidelines on financial processing (07/2023)

Annex 3b: Schedule of funding requirements

Annex 3c: Request for Disbursement

Annex 3d: Financial Report

Annex 3e: Financial Report-Breakdown of actual costs

Annex 3f: Financial Report-Totals per category

Annex 3g1: Financial report Inventory list

Annex 3g2: Record of surrender of equipment and material

Annex 3h: Confirmation of bank details

Annex 3i: Calculation of salary costs

Annex 3j: Time sheet

Annex 4a: Procurement guidelines (10/2022)

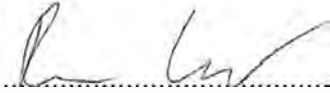
Annex 4b: Procurement documentation template

Annex 5: Procedural steps and specifications for processing construction measures in financing arrangements (Annex 'Construction') (05/2021)

18.09.2023

**Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit
(GIZ) GmbH**

Contract Management/Financing



Roman Henkel
Senior Contract Manager
E2B0



Viviane Kranz
Contract Manager
E2B0

Tombouctou, date: 21.09.2023

**Action Recherches pour le
Développement des Initiatives
Locales (ARDIL)**



Abdel Hamid MAÏGA
Président

Budget /Plan de financement - Annexe 1									Septembre 2023
Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales (ARDIL) - Amélioration du système de productions agricole, animale et de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables en particulier des femmes en âge de procréer dans le cercle de Goundam région de Tombouctou (Diversification alimentaire en faveur des ménages agropastoraux dans la Région de Tombouctou)									
Contrat n°81296621									
Description	Code	Quantité / Nombre	Unité (p. ex. personne, véhicule, salle, etc.)	Quantité / Nombre	Unité (p. ex. mois, jour, formation, etc.)	Montant unitaire éligible en EUR (max.) (prix par unité)	Total Contribution financière de la GIZ en EUR (max.)	Contribution propre / Financement de tiers en EUR (max.)	
1	Personnel propre (désignation de la fonction) <i>(Note 1 : uniquement le personnel de votre organisation ; la preuve des coûts de cette ligne budgétaire doit être fournie sous forme de fiches de salaire ou, en cas de financement proportionnel, sous forme de fiches de salaire accompagnées des relevés d'heures correspondants ; Remarque 2 : seuls les frais de personnel le (coût de revient - bruts de l'employeur) peuvent être imputés. Les suppléments tels que les charges générales du personnel, calculés au prorata du personnel, ne sont pas éligibles).</i>						186.597,48 €		
1.1		1	Personne	12,00	Mois	914,69 €	10.976,28 €		
1.2		2	Personne	24,00	Mois	762,25 €	36.588,00 €		
1.3		10	Personne	24,00	Mois	533,57 €	128.056,80 €		
1.4		1	Personne	24,00	Mois	457,35 €	10.976,40 €		
2	Achat de prestations des services externes						70.062,25 €		
2.1		1		contrat		300,00 €	300,00 €		
2.2		5		contrat		152,45 €	762,25 €		
2.3		5		contrat		9.500,00 €	47.500,00 €		
2.4		1		contrat		21.500,00 €	21.500,00 €		
3	Frais de transport / de voyage						85.442,00 €		
3.1		2		mission		380,00 €	760,00 €		
3.2		29	Sites	3	Formation	120,00 €	10.440,00 €		
3.3		7	personne	18	mois	30,00 €	3.780,00 €		
3.4		1	Unit	8	mois	120,00 €	960,00 €		
3.5		18		Mission		30,00 €	540,00 €		
3.6		5		GSAN++		45,00 €	225,00 €		
3.7		10	Kit	3	Formation	30,00 €	900,00 €		
3.8		1	mois	16	mois	30,00 €	480,00 €		
3.9		10		Mission		30,00 €	300,00 €		
3.10		2		mission		760,00 €	1.520,00 €	Une prise en charge partielle des lignes budgétaires n'est pas	
3.11		29	Sites	3	Formation	150,00 €	13.050,00 €		

	Description	Code	Quantité / Nombre	Unité (p. ex. personne, véhicule, salle, etc.)	Quantité / Nombre	Unité (p. ex. mois, jour, formation, etc.)	Montant unitaire éligible en EUR (max.) (prix par unité)	Total Contribution financière de la GIZ en EUR (max.)	Contribution propre / Financement de tiers en EUR (max.)	
3.12	Hébergement "Réunion trimestrielle de coordination"		1	Unit	8	mois	80,00 €	640,00 €	<i>possible pour la GIZ, à l'exception des lignes budgétaires principales « coûts de personnel », qui peuvent être exprimés en pourcentage, ainsi que des « coûts locaux du projet au prorata ».</i> <i>Les autres coûts qui surviennent dans le cadre de la mise en œuvre du projet et qui ne doivent pas être pris en charge par la GIZ sont calculés séparément. Soit en tant que contribution propre, soit, si cela est pertinent, en tant que contribution d'un tiers.</i>	
3.13	Hébergement "Accompagnement des OP dans les services de vaccination" et "Accompagnement des OP dans les services de déparasitage"		18	Mission			55,00 €	990,00 €		
3.14	Hébergement "Appuie les groupements agropastoraux sur les technologies de conservation et transformation des poissons, de viande et de lait"		10	Kit	3	Formation	30,00 €	900,00 €		
3.15	Hébergement "Réunion mensuelle de coordination"		1	mois	16	mois	30,00 €	480,00 €		
3.16	Hébergement "Renforcement de capacités des comités de gestion des points d'eau pour l'entretien et la maintenance des points d'eau "		10	Mission			74,00 €	740,00 €		
3.17	Transport "Visites d'échange d'expériences"		2	mission			760,00 €	1.520,00 €		
3.18	Transport "Production et conservation de fourrages", "Réalisation des démonstrations nutritionnelles" et "Equipement des auxiliaires médicaux"		29	Sites	3	Formation	120,00 €	10.440,00 €		
3.19	Transport "Réunion trimestrielle de coordination"		1	Unit	8	mois	120,00 €	960,00 €		
3.20	Transport "Accompagnement des OP dans les services de vaccination" et "Accompagnement des OP dans les services de déparasitage"		18	Mission			30,00 €	540,00 €		
3.21	Transport "Appuie les groupements agropastoraux sur les technologies de conservation et transformation des poissons, de viande et de lait"		10	Kit	3	Formation	75,00 €	2.250,00 €		
3.22	Transport "Réunion mensuelle de coordination"		1	Unit	16	mois	20,00 €	320,00 €		
3.23	Transport "Renforcement de capacités des comités de gestion des points d'eau pour l'entretien et la maintenance des points d'eau "		10	Mission			30,00 €	300,00 €		
3.24	Location vehicules		6	Vehicule	18	mois	76,22 €	8.231,76 €		
3.25	Carburant vehicule		200	Litre	18	mois	1,50 €	5.400,00 €		
3.26	Location Motos		11	Moto	22	mois	76,22 €	18.445,24 €		
3.27	Carburant Motos		10	Litre	22	mois	1,50 €	330,00 €		
4 Achat de matériels et d'équipements								38.874,68 €		
4.1	Cloture (grillage)		10	grillage			2.286,74 €	22.867,40 €		
4.2	Séchoirs solaires		5	séchoir			686,02 €	3.430,10 €		
4.3	Découpeuses		5	découpeuse			190,56 €	952,80 €		
4.4	Equipements/intrant fourrage		10	équipement fourrage			130,50 €	1.305,00 €		
4.5	Kits de démonstration et matériel de communication (marmite, louche, natte, poster,boîtes à images)		29	Kits			40,00 €	1.160,00 €		
4.6	Fumoir à poisson		10	fumoir			152,45 €	1.524,50 €		
4.7	Fumoir et séchoir à viande		10	fumoir et séchoir			305,00 €	3.050,00 €		
4.8	Matériels de conservation et transformation de lait		10	Kits			152,45 €	1.524,50 €		
4.9	Semences, petits outillages de plantation, sachet, ...		10	Kits			85,00 €	850,00 €		
4.10	Pièces de rechange points d'eau (pompe, trousse de clés)		29	trousseau			76,22 €	2.210,38 €		
5 Autres frais / Consommables								15.854,62 €		
5.1	Charges Bureau Electricité Eau		12	mois			76,22 €	914,64 €		
5.2	Fournitures		24	mois			152,45 €	3.658,80 €		
5.3	Location bureaux Tombouctou		18	mois			152,45 €	2.744,10 €		
5.4	Location bureau Goundam		24	mois			228,67 €	5.488,08 €		
5.5	Communication telefonique		20	mois			152,45 €	3.049,00 €		
6	Fonds destinés au soutien direct de tiers destinataires (Remarque : cette ligne budgétaire concerne de préférence les contributions en nature à des tiers destinataires. Dans le cas de soutiens financières, il est nécessaire d'indiquer clairement comment les paiements et la réception des paiements seront prouvés. La procédure de sélection des tiers destinataires doit être expliquée en détail dans la description du projet.)							- €		

	Description	Code	Quantité / Nombre	Unité (p. ex. personne, véhicule, salle, etc.)	Quantité / Nombre	Unité (p. ex. mois, jour, formation, etc.)	Montant unitaire éligible en EUR (max.) (prix par unité)	Total Contribution financière de la GIZ en EUR (max.)	Contribution propre / Financement de tiers en EUR (max.)		
	N/A		0,00	Unité	0,00	Unité	0,00 €	- €			
7	Coûts proportionnels du projet qui sont générés localement (p. ex. IT, recherche)							- €			
	N/A		0,00%	Unité	0,00	Unité	0,00 €	- €			
			Sous-total - coûts directs					396.831,03 €			
8	Frais administratifs généraux							27.778,17 €			
	Frais administratifs généraux (pour les lignes budgétaires 1-7)		7,00%					27.778,17 €			
	Sous-total - Financement de la GIZ (sur présentation de justificatifs - jusqu'à concurrence de -)* (coûts directs + frais administratifs généraux)							424.609,20 €			
9	Transfert de fonds à des bénéficiaires tiers - un budget détaillé doit être soumis -							- €			
	N/A		1	unité	1	transfert	0,00 €	- €		Parts en pourcentage	
	Contribution financière de la GIZ (sur présentation de justificatifs - jusqu'à concurrence de)							424.609,20 €		100,00%	
10	Contribution propre / Financement par les tiers							- €			
	Pas de contribution propre		1	unité	1	contribution	- €	- €		0,00%	
	Le budget total du projet à financer :								424.609,20 €	100,00%	

* Toutes les lignes budgétaires (à l'exception des frais administratifs généraux) doivent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

À noter : dans les cas où des marchés passés pour des services externes et/ou des biens matériels et/ou des fournitures doivent être financés par les fonds de la GIZ, les directives applicables à la passation de marchés spécifiées dans les clauses du contrat doivent être respectées !

Les recettes et les bénéfices du bénéficiaire ne sont pas financés. Les facturations internes entre les unités organisationnelles du bénéficiaire ne sont pas financées.

En cas d'avenants : veuillez procéder aux ajustements budgétaires sur la base du dernier budget convenu au contrat et noter les modifications en couleur. La GIZ ne peut pas prendre en charge les coûts dûs aux fluctuations monétaires.

**Les lignes budgétaires qui contiennent le remboursement du transport sont décomptées contre :

Ticket, reçus de carburant, facture de l'hôtel ou autres preuves similaires ainsi que la liste des paiements avec les montants exacts et signature du bénéficiaire et du tiers (= bénéficiaire final) (pour les analphabètes, empreinte digitale) qui est remboursé, pour confirmer la remise.

A chaque transfert et à la réception des biens matériels à un tiers par le projet, la donation se passe à travers les comités de gestion de la structure bénéficiaire, les représentants des collectivités et des services techniques de l'Etat. Un document est établi et signé par chaque partie.

Les lignes budgétaires qui contiennent des achats de biens pour des tiers (= bénéficiaires finaux) sont décomptées contre:

Liste des biens et de leur valeur et signature du bénéficiaire et du tiers (= bénéficiaire final) (pour les analphabètes, empreinte digitale) qui reçoivent des biens, pour confirmer la remise.

PROPOSITION DU PROJET

Organisme	Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales (ARDIL) BP 77 Tél: (223) 21 92 13 05 - N° ASAC : 139/327; Pador: ML2008CBK1806375614 NIF : 061000828 Y N° INPS 21-630/1Rue 86-Porte 118 - CGPS LN N° 16°46'0''; LW 003'0'22; DUNS N°: 55-989-8071 Email : ardil_tombouctou@yahoo.fr / ardiltombouctou@gmail.com - Site web : ongardil.org
Nom du Projet	Projet d'amélioration du système de productions agricole, animale et de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables en particulier des femmes en âge de procréer dans le cercle de Goundam région de Tombouctou (<i>Diversification alimentaire en faveur des ménages agropastoraux dans la Région de Tombouctou</i>)
Pays et région	Mali, Région de Tombouctou, Cercle de Goundam
Objectif du Projet	L'objectif général de la présente prestation est d'améliorer le système de production animale et de renforcer la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables en particulier des femmes en âge de procréer dans le cercle de Goundam.
Groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Les ménages pastorales et agricoles dans la zone d'intervention (résidents et retournés) • Les productrices maraîchères et leurs groupements/ coopératives • Les femmes en âge de procréer
Structure du partenariat	Services techniques de l'Etat, les collectivités, les autres intervenants dans le domaine
Nom, fonction et coordonnées du représentant de l'organisation	Abdel Hamid Maiga Président Adresse : Tombouctou : E-mail : abdoucheibani@yahoo.fr Téléphone : Mobile : 00 223 66982581 / 00 223 21 92 13 05

Septembre 2023

TABLE DES MATIERES

I.	Contexte et justification.....	4
II.	Zone Intervention: Description et caractéristiques des sites	9
III.	Groupe cible.....	16
IV.	Objectifs et résultats attendus.....	17
	1. La production agricole irriguée du système agro-pastoral dans le Delta Intérieur du Niger est améliorée en termes de SAN et de résilience.	18
	2. La production animale du système agro-pastoral est améliorée en termes de SAN et de résilience.....	20
	3. Les capacités pour une alimentation saine, diversifiée et hygiénique des femmes en âge de procréer sont améliorées chez le groupe cible (hommes et femmes).	22
V.	Questions transversales (Genre, Environnement, Durabilité, ...)	23
VI.	Méthodologie de mise en œuvre.....	27
VII.	Suivi et Evaluation.....	30
VIII.	Coordination de projet.....	31
IX.	Chronogramme des activités	31

ACF	Action Contre la Faim
ARDIL	Actions-Recherches pour le Développement des Initiatives Locales
ASACO	Associations de Santé Communautaires
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
AGR	Activité génératrice de revenu
AVEC	Associations villageoises d'épargne et de crédit
ASC	Agent de santé communautaire
BMN	Blocs Multi Nutritionnels
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CCSA	Commissions Communales de Sécurité Alimentaire
CCSPSA	Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire
CFW	Cash For Work
CGRN	Comité de Gestion des Ressources Naturelles
CMP	Commission pour les Mouvements de Populations
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DRPIA	Direction Régionale des Productions et des Industries Animales
ENSAN	Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEWSNET	Famine Early Warning Systems Network
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GSAN	Groupes de Soutien aux Activités de Nutrition
MAG	Malnutrition Aigüe Globale
MAM	Malnutrition Aigüe Modérée
MAS	Malnutrition Aigüe Sévère
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OMA	Observatoire des Marchés Agricoles
OP	Organisations Paysannes
PDSEC	Programme de Développement Economique Social et Culturel
PDIs	Personnes Déplacées Internes
PFE	Pratiques Familiales Essentielles
PIV	Périmètres Irrigués Villageois
PMH	Pompes à Motricité Humaine
PNR	Plan National de Réponse
RRM	Mécanisme de Réponse Rapide (Rapid Response Mechanism)
SAME	Sécurité Alimentaire et Moyens d'Existence
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCA	Score de Consommation Alimentaire
SCAP - RU	Systèmes Communautaires d'Alerte Précoce et Réponse aux Urgences
SLPIA	Service Local des Productions et des Industries Animales
VAD	Visites à domicile
CEP	Champ Ecole Paysan

I. Contexte et justification

Le Mali se remet de plusieurs années d'instabilité et de conflit, qui ont entraîné des perturbations économiques, des déplacements de population et la destruction des infrastructures. Les indicateurs de sécurité alimentaire et de nutrition se sont améliorés dans certaines zones et se sont détériorés dans d'autres. L'insécurité actuelle et la capacité de mise en œuvre limitée entravent les progrès vers la réalisation des ODD.

Le Mali est un pays sahélien enclavé, d'une population estimée à 20 557 071 en 2019¹. Les femmes représentent 49,6% de la population et les moins de 15 ans 48,6%². La taille moyenne des ménages est de 5,9 personnes selon l'Enquête Démographique de Santé Mali (EDSM 2019), et le nombre moyen d'enfants par femme est de 6,3.

En 2018, l'incidence de la Pauvreté a été estimée à 43,8%, notamment en milieu rural, et en particulier dans les ménages pauvres³. Cette pauvreté se traduit par une situation de manque dans divers domaines (alimentaire, éducation, santé et logement).

En effet, les infrastructures de base sont insuffisantes (notamment en milieu rural), les systèmes de production alimentaire ont de faibles rendements ce qui engendre une insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique dans le pays. Les changements climatiques (notamment les épisodes répétés de sécheresses et d'inondations dans les régions du Nord et du Sud du pays) accentuent la vulnérabilité des ménages, qui dépendent en grande partie des revenus de l'agriculture et de l'élevage. La production agricole et l'élevage sont donc les principaux secteurs d'emploi et la principale source de revenus/d'alimentation des ménages. 68% de la population active dépend du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche et exploitation forestière)⁴.

L'agriculture occupe une grande partie de la vie active de la population malienne, et est essentiellement une agriculture de subsistance. Les principales cultures vivrières sont le mil, le riz, le sorgho, le fonio et le maïs. Cependant, la capacité de production agricole des populations est limitée et rendue difficile par l'absence de capital, d'accès au crédit et aux financements, le fort endettement, les difficultés à se procurer des semences et intrants de qualité, mais également du fait qu'un faible nombre de producteurs a reçu une formation agricole.

Suite à la crise politico-sécuritaire de 2012, la plus grande partie du Nord du Mali a été occupée par des groupes armés, notamment djihadistes et séparatistes. Malgré l'organisation d'élections présidentielles et législatives en juillet et août 2013 et en 2018, le Gouvernement malien et ses alliés n'arrivent pas à sécuriser les vastes régions du Nord. Cette crise engendre une situation sécuritaire très volatile et instable, une hausse de la criminalité, une paupérisation croissante, et d'importants déplacements de populations notamment de ces régions vers les pays voisins et vers le sud du Mali. A la date du 30 Septembre 2022, les PDI sont estimés 440 361 personnes représentant 85 809 ménages (CMP, septembre 2022). Le Mali est un pays structurellement vulnérable à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition, et au manque d'accès à l'eau. Ceci a entraîné une détérioration des perspectives de sécurité alimentaire et nutritionnelle par rapport aux projections faites fin 2018. En effet, selon le Cadre Harmonisé de Novembre 2022 (CH), la dégradation des moyens d'existence, les déplacements inhabituels de population et les inondations de 2019 rehaussent la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire, et que plus d'un million de personnes devraient connaître l'insécurité

¹ INSTAT, Projections de la Populations sur la base des résultats définitifs du 4eme Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2009), cité dans SMART 2019, p 35

² INSTAT, SCB, Suède, Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP), Rapport d'analyse Premier Passage 2019, Novembre 2019

³ INSTAT, Consommation, Pauvreté, Bien-être des Ménages, Résultats annuels EMOP 2018/19, Juin 2019

⁴ SAP, FEWSNET, PAM, FAO, UNICEF, Cluster Sécurité Alimentaire, UE, Enquête Nationale ENSAN Fév. 2020

alimentaire entre juin et août 2023 (1 137 919 de personnes en besoin d'assistance/ Phase 3 à pire en situation projetée, soit 5,10% de la population). Selon La situation de crise est surtout liée à l'insécurité, aux conflits intercommunautaires et à l'effet du COVID-19 qui perturberont les activités économiques et les moyens d'existence, et dégraderont/empêcheront les activités agropastorales.

La situation d'urgence et de crise est surtout liée à l'insécurité, aux conflits intercommunautaires, aux déplacements inhabituels de populations, aux perturbations des activités socio-économiques avec dégradation des moyens d'existence. Le nombre de personnes en catastrophe sera de 1 671 personnes soit 0,01% de la population totale du pays ; 106 816 personnes en urgence soit 0,48% ; 1 37 919 personnes en crise soit 5,10%. Le nombre de personnes qui pourront se trouver dans la phase sous pression est de 4 035 889 personnes soit 18,10%

Selon les données du CH de Novembre 2022, le cercle de Goundam fait partie des 18 zone du Mali en situation de crise

Certains facteurs contributifs viennent limiter cette situation de crise, en particulier la production agropastorale globalement moyenne à bonne dans le pays, bien que des pertes de superficies (liées aux inondations, à la sécheresse et aux déprédateurs) aient été constatées, ainsi que des poches de baisse moyenne à importante de productions agricoles (du fait des conflits intercommunautaires et d'autres formes d'insécurité qui ont limité l'accès aux champs). Les inondations et la poursuite des déplacements inhabituels de population ont par ailleurs engendré des dégradations plus ou moins importantes des moyens d'existence à travers le pays. Le CH a identifié certains facteurs aggravant la situation entre novembre 2022 et août 2023.

- ⇒ La persistance et/ou l'aggravation de l'insécurité civile au centre, au nord et qui a tendance à s'étendre au sud du pays, a engendré des mouvements inhabituels de populations, des perturbations des activités socio-économiques (baisse des productions agricoles, enlèvements de bétail, dégâts/pillages de récoltes) et des difficultés d'accès aux services sociaux de base et d'accès humanitaire dans les zones concernées
- ⇒ L'inflation, en raison d'un environnement national, sous régional et international (crise russo-ukrainienne) toujours défavorable, a affecté négativement les moyens d'existence des ménages particulièrement dans les centres péri-urbains.
- ⇒ La perturbation des réseaux téléphoniques au nord et par endroits au centre du pays a beaucoup limité les activités économiques (transferts, transactions commerciales).

La Région de Tombouctou se trouve parmi les régions les plus touchées, 34,5% des ménages ont été affectées par des chocs. La Région est de plus en plus frappée par les aléas climatiques : des périodes de sécheresse ou d'inondation, causées soit par des pluies inhabituelles, soit par des crues exceptionnelles du fleuve Niger.

Selon la classification de l'OMS, la situation nutritionnelle dans la Région de Tombouctou est sévère (voir critique) compris en 10 et 14 % des enfants de 6 – 59 mois. Ici, la prévalence de la malnutrition aigüe globale (MAG) est de 13,1 % ; celle de la malnutrition aigüe modérée (MAM) de 10,5 % et la malnutrition chronique touche 17,7 % des enfants de 6 – 59 mois (SMART 2019). Il est à souligner que tous ces chiffres ont connu de légères améliorations depuis 2017, certainement aussi due à l'intervention des différents partenaires au développement dans la Région. Mais ces avancés en terme de sécurité alimentaire risquent d'être impactés par la forte natalité.

⁵ INSTAT, Enquête Nationale Nutritionnelle et de Mortalité Rétrospective suivant la méthodologie SMART-Septembre 2019, Mali
⁶ MAG = 15,7% ; MAM = 13,6%, malnutrition chronique = 21,4% en 2017

La situation d'accès à l'eau potable et à l'hygiène dans la Région de Tombouctou est alarmante et les risques de maladies hydriques sont réels. Seuls 18% des ménages utilisent une méthode appropriée pour traiter l'eau des sources non améliorées afin de la rendre salubre. Pour ce qui concerne les installations sanitaires, un ménage sur trois (34 %⁷) utilise une installation sanitaire élémentaire. Seulement 26,4% de la population utilisent des installations sanitaires améliorées non partagés, 29,7% utilisent des installations sanitaires non améliorées et 43,8% continuent à pratiquer la défécation à l'air libre. En milieu rural seul 11% des ménages utilisent à la fois une source d'eau de boisson améliorée et des installations sanitaires améliorées.

La région de Tombouctou est la région du Mali avec le plus grand pourcentage de ménages ayant subi des chocs au cours de ces derniers mois (60,5%), après la région de Gao. Les chocs sont ici une combinaison de chocs structurels et conjoncturels : insécurité, vols, hausse des prix des denrées alimentaires, inondations et pertes irrégulières de bétail. Ces chocs sont récurrents pour plus de la moitié des ménages et ceux-ci continuent de subir leurs effets. Le cercle de Goundam est en proie à trois chocs récurrents à savoir les conflits intercommunautaires et armés, le risque des inondations et la sécheresse qui ont un impact négatif sur la disponibilité des aliments au niveau des ménages. En plus, les insuffisances d'hygiène et de salubrité aggravent la vulnérabilité des populations au problème de santé (maladies hydriques, épidémies).

Le cercle de Goundam est caractérisé par un climat de type Sahélien et Saharien (entre 200 et 600 mm de pluie par an). Dans le cercle de Goundam, selon le CH de novembre 2022, 16250 personnes seraient en phase 3 à 5. Cette situation a des répercussions sur les personnes vulnérables que sont les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 5 ans. Selon la SMART 2019 la prévalence de la malnutrition aigüe chez les femmes en âge de procréer est de 5,1% dans la région de Tombouctou pour une moyenne nationale de 3,8%, plaçant la région en 4^{ème} position au niveau du pays. Malgré cette situation, leur alimentation n'est pas suffisamment diversifiée. La prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de 6 à 59 mois dans la région est de 13,1% et celle de la malnutrition aigüe sévère est de 2,5%, dépassant ainsi le seuil d'urgence de 2% de l'OMS.

L'alimentation des femmes en âge de procréer (à base de lait, de viande et de poisson) n'est pas suffisamment diversifiée dans le cercle de Goundam. Les mauvaises pratiques d'alimentation s'expliquent en partie par le fait que le niveau de sécurité alimentaire des ménages demeure toujours largement inadéquat. En plus, la couverture de la Communication pour le Changement Social et de Comportement reste toujours faible. Seulement 11,4% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont bénéficié d'une séance de sensibilisation et d'éducation nutritionnelle. Malgré ce faible taux de couverture de sensibilisation, le cercle de Goundam dispose de 10 GSAN++ fonctionnels que nous avons encadrés. Il a été constaté que le score moyen de diversité alimentaire est plus élevé chez les femmes vivant dans les ménages bénéficiaires de la production agricole (4,66 points) et celles qui sont dans les ménages bénéficiaires de la reconstitution du cheptel. Cette bonne pratique mérite d'être renforcée et mise en échelle afin de faire profiter plus de femmes. Ainsi l'amélioration de la diversification alimentaire des femmes en âge de procréer sera bénéfique à l'ensemble du ménage.

L'agriculture constitue la source principale de revenu de près de 80% des ménages⁸ et l'agriculture et l'élevage font vivre plus de 60% des ménages du cercle de Goundam, mais les moyens d'existence de ces derniers sont fragilisés par la volatilité de la situation sécuritaire et la forte vulnérabilité aux chocs climatiques (sécheresses et inondations), qui tendent à s'accroître au cours des années et contribuent à la constante diminution de la superficie des terres arables dans la région. Les abords du fleuve regorgent de grandes potentialités de production, mais la production agricole reste déficitaire

⁷ INSTAT, Enquête Démographique de Santé (EDS) Mali-2019
⁸ Direction Régionale de l'Agriculture (DRA), Région de Tombouctou

dans la Région, ne couvrant que six à neuf mois des besoins en année normale, selon FEWSNET (Profil des zones de moyens d'existence d'Août 2015).⁹ Dans certaines communes la présence du fleuve Niger permet la prédominance de l'activité agro-pastorale (Périmètres Irrigués Villageois). Malgré le potentiel agricole et la disponibilité de l'eau dans certaines zones, les capacités de production agricole (maraîchage, pêche, élevage) des communautés restent faibles à cause du manque d'intrants et de matériels. Cette faible production est aussi périssable par manque de connaissances sur les pratiques de conservation et de transformation des produits. Cela est d'autant plus accentué par le manque de personnels et de moyens logistiques des services techniques, qui présentent des difficultés à accompagner les communautés, ainsi que le déficit dans la gouvernance communautaire des infrastructures hydriques et agricoles. Les politiques visant à assurer la disponibilité financière auprès des services techniques, sont insuffisamment opérationnelles. Par ailleurs, les ménages ont des difficultés à bien gérer leurs unités de production.

La période de soudure engendre chaque année une forte hausse de l'insécurité alimentaire et renforce la vulnérabilité des ménages, alors que c'est à la même période que les pasteurs et les troupeaux arrivent, ce qui augmente la pression sur les ressources. En 2021-2022, les dégâts causés par les déprédateurs et les inondations ont engendré des pertes importantes de superficies tout au long de la bande fluviale, ce qui a entraîné une hausse des prix et une pression supplémentaire pour les ménages déjà vulnérables. Bien que les marchés restent approvisionnés en produits alimentaires, les populations manquent de revenus suffisants pour pouvoir acheter la nourriture et couvrir leurs besoins alimentaires.

Certaines communes du cercle de Goundam se situent dans une zone de transition de climat saharien à sahélien où des activités pastorales nomades sont possibles mais tributaires de l'irrégularité de la saison des pluies. Tous les ouvrages de la zone nécessitent un entretien constant et important en raison de l'ensablement. Depuis 2012, l'entretien de certains périmètres irrigués et des mares a été délaissé, du fait du conflit (déplacements de populations destructions d'ouvrages, manque de moyens financiers et humains, etc.) puis de l'instabilité sécuritaire. Selon le CH de Novembre 2022, la biomasse fourragère est normale à excédentaire dans l'ensemble particulièrement dans les zones pastorales où d'importantes poches d'excédents sont observées. Les perturbations de mouvements des troupeaux à cause de l'insécurité limitent l'accès à certains parcours notamment dans les zones de conflit du centre et du nord du pays où des pertes importantes de bétail sont signalées par vols/enlèvements. Une baisse de la disponibilité en aliment de bétail est attendue à cause de la baisse de la production de coton, ce qui renchérra le coût d'entretien des animaux. La production de lait est moyenne dans l'ensemble. Le Rapport de production de biomasse de 2019 d'Action Contre la Faim, la situation de la production de biomasse est plutôt positive au Mali, sauf pour les régions de Tombouctou. Dans la région de Tombouctou/cercle de Goundam, l'indice de vulnérabilité de la biomasse est globalement de -0,2, soit très vulnérable, bien qu'il y ait certaines poches plus productives, notamment dans le cercle de Goundam.

L'ensemble de ces facteurs accroît la compétition sur les ressources et renforce les tensions : tensions agriculteurs-éleveurs du fait de la divagation des animaux sur les parcelles ou l'empiètement des cultures sur les couloirs de transhumance : tensions pêcheurs-éleveurs suite à l'incursion de troupeaux dans les eaux et la destruction de filets, et tensions éleveurs-éleveurs à travers la compétition pour les ressources (eau, pâturage). Ceci crée également des tensions croissantes autour des points d'eau potable. Aussi, le renforcement des capacités des comités de gestion des ressources naturelles est un enjeu primordial, ainsi que l'amélioration de la disponibilité des ressources pastorales pour limiter les pressions. Les déplacements et les besoins pastoraux accentuent aussi la pression autour des ressources en eau.

⁹ FEWSNET, SAP, Oxfam, *Mali Description des nouvelles zones de moyens d'existence*, Août 2015, p8

En parallèle, les pratiques environnementales néfastes liées à l'activité humaine (déforestation, coupes abusives, feux de brousse, etc.) ont des conséquences graves pour le couvert végétal et contribuent à la destruction de la biodiversité. Dans le cercle de Goundam, les feux de brousse ont provoqué la perte de 30 000 hectares de pâturage engendrant des difficultés d'alimentation du bétail.

Le HNO 2020 indique que l'impact défavorable du changement climatique (fréquence et intensité des sécheresses et inondations) a réduit la disponibilité de la ressource en eau, engendré de nouveaux besoins humanitaires (notamment au Nord et au Centre) et accentué la compétition entre les utilisateurs des points d'eau.

L'accès à l'eau potable est l'un des axes stratégiques du Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD), qui vise l'atteinte d'une couverture de 100% à l'horizon 2030 dans le cadre de l'ODD6. En 2019, ce taux est estimé à 68,8% au niveau national (65,9% en milieu rural), selon le Ministère de l'Énergie et de l'Eau, et de **seulement 30% dans la région de Tombouctou**, (selon le Profil Humanitaire de la région de Tombouctou de Février 2020)¹⁰. Selon le HNO 2020, **1,4 millions de personnes sont dans le besoin en Eau potable, Hygiène et Assainissement (EHA) en 2020**¹¹.

Pour les ménages pastoraux, les stratégies de survie pour parer au manque de revenus et l'endettement sont principalement la vente de bétail, qui est leur seule richesse.¹² Cette vente de bétail, en urgence, se fait à bas prix, et est couplée à d'importantes pertes de bétail dans la soudure pastorale, ne permettant pas de couvrir les besoins de base des ménages.

Face à ces multiples défis dans la région ARDIL intervient dans la région à travers plusieurs projets afin d'apporter des réponses aux besoins des ménages très vulnérables. Les trois premiers ont permis de soulager la vie des ménages affectés par la crise et de renforcer leur capacité à travers plusieurs actions telles que : l'ensemencement des pâturages, la production du fourrage bourgou, et Gliricidia (2^{ème} phase), la mise à disposition du cheptel etc.

Malgré les résultats atteints dans ces domaines, de multiples demandes émanant des communautés sont reçues par ARDIL. Ces besoins en points d'eau, santé animale, réhabilitation des actifs, production agricole, assistances en urgence sont étayés par les différents documents de références dont fait cas l'analyse du contexte.

Selon le rapport d'évaluation de l'impact de la campagne agricole 2021-2022 sur la vie des ménages région de Tombouctou conduite par l'ONG ARDIL.

Les principaux obstacles à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de Tombouctou sont entre autres :

- ⇒ Le manque d'anticipation, il est indéniable que l'insuffisance de pluies est un grand obstacle. Mais nous a-t-on dit un problème identifié est à moitié solutionné
- ⇒ L'insuffisance de l'encadrement des agro-pasteurs
- ⇒ L'insuffisance du personnel technique au niveau des services déconcentrés
- ⇒ L'insuffisance de préparation pour le retrait des partenaires et de l'Etat dans le cadre de la subvention
- ⇒ La vétusté des moyens de production inadaptés aux réalités de la région et du moment, certes certaines infrastructures sont réalisées,
- ⇒ La perte importante du cheptel durant la période de sécheresse (soudure) et d'autres calamités naturelles (maladies;
- ⇒ L'ensablement du lit du fleuve, qui constitue un frein à l'alimentation des lacs et des mares

¹⁰ OCHA, Profil Humanitaire de la Région de Tombouctou, Février 2020, p2.

¹¹ OCHA, Humanitarian Needs Overview, Janvier 2020

¹² SAP, PAM, FAO, FEWSNET, Cluster Sécurité alimentaire, ENSAN Mali, Septembre 2017

- ⇒ Le faible revenu des populations (pas d'AGR) ;
- ⇒ La longue période de rupture des stocks par an ;

Les principales actions pour assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de Tombouctou portent essentiellement sur:

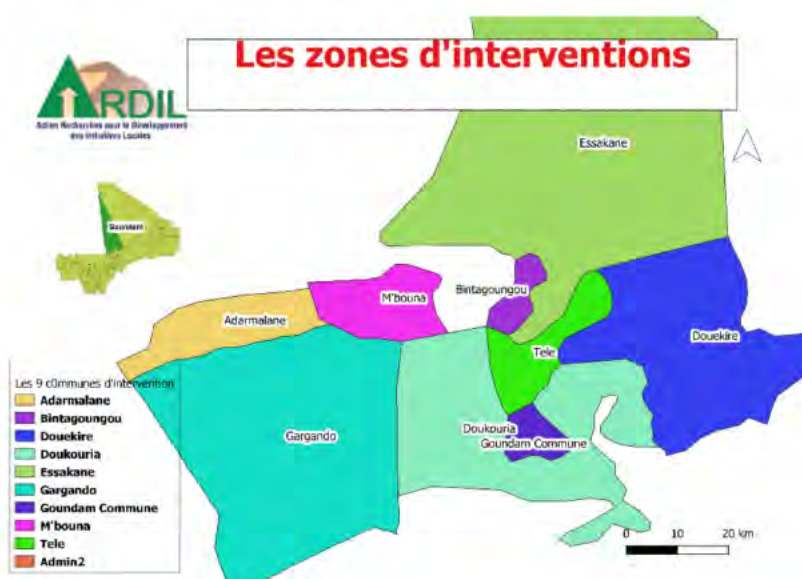
- ✓ La nécessité de renforcement des capacités de production agricole et pastorale à travers des infrastructures modernes et des points d'eau permanents ;
- ✓ Un accès aux intrants/semences, au matériel/équipement de production agricole et pastorale ;
- ✓ Un fort taux d'encadrement des services techniques (moyens humains et logistiques) ;
- ✓ Un renforcement des capacités à mener des Activités Génératrices de revenus (AGR) ;
- ✓ Développer les pratiques de conservation et de transformation et un accès aux chaînes de commercialisation ;
- ✓ Des besoins de base couverts en cas de crise aiguë ponctuelle ;
- ✓ Renforcement des habitudes d'hygiène et d'assainissement qui réduisent fortement la vulnérabilité aux maladies hydriques et aux épidémies ;
- ✓ Des habitudes alimentaires caractérisées par une forte diversité alimentaire ;
- ✓ Des pratiques respectueuses de l'environnement/des ressources naturelles
- ✓ Des capacités de gestion des ouvrages agricoles et hydrauliques existants ;

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est insuffisamment priorisée dans les budgets municipaux/PDSEC, régionaux et les politiques nationales insuffisamment opérationnalisées (ex. PoISAN).


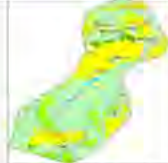
II. Zone Intervention: Description et caractéristiques des sites



Le cercle de Goundam couvre 92 688 km² (soit 18,61% de la superficie de la région de Tombouctou). Les trois phases précédentes du projet ont été réalisées dans le cercle par l'ONG ARDIL en partenariat avec ACF.


La phase actuelle couvre directement 09 communes du cercle de Goundam. Il s'agit des communes de : Adarmalane, Bintagoungou, Douékirié ; Doukouria ; Essakane, Gargando, Goundam, M'Bouna, Télé.





Communes	Descriptions	Situation géographique
----------	--------------	------------------------


<p>Adarmalane</p>	<p>Le climat de type sahélien est caractérisé par des écarts de températures très importants entre 06 heures et 18 heures. Il est divisé en 3 types de saison:</p> <p>La saison pluvieuse : de Juillet à Septembre avec un cumul annuel de pluies atteignant rarement 250 mm</p> <p>La saison froide : de décembre à Mars caractérisée par la baisse de températures dont le pic oscillant entre les 13 et 30 °C est observé entre janvier et Février ;</p> <p>La Saison chaude : d'Avril à Juin avec un vent chaud appelé harmattan. Au cours de cette période la canicule oscille entre 40 et 45°C à l'ombre. La végétation est caractérisée par des arbustes avec un couvert végétal moins dense entraînant une disparition de la faune sauvage. Elle est constituée principalement de Balanites, de gommiers, de jujubiers. Toutefois la végétation de la commune est marquée par une forte dégradation à cause des sécheresses récurrentes, la faible pluviométrie et l'action de l'homme.</p> <p>Les sols sont argilo-limoneux à sableux. La zone sablonneuse constituée de dunes mortes qui occupent une superficie importante de la commune</p> <p>Hydrographie: l'hydrographie de la commune est constituée des eaux de surface et des eaux souterraines. Il existe des points fonctionnels et une adduction d'eau à Adarmalane. Aucun cours d'eau ne traverse la commune. L'eau est parfois de mauvaise qualité.</p> <p>Les infrastructures hydrauliques existantes sont mal réparties et sont concentrées le long du lac asséché. Les puits tarissent pendant la saison sèche et l'eau est saumâtre avec un taux de salinité élevé dans certains villages.</p> <p>Les infrastructures sont peu pérennes en raison du manque d'entretien régulier ou suite à la mauvaise qualité des travaux. Les comités de gestion fonctionnent mais un renforcement des capacités des membres serait pertinent.</p> <p>Les eaux souterraines constituent les sources d'eau pour les ouvrages (pompes, puits) et caractérisées par la profondeur de la nappe phréatique oscillant entre 30 et 80 m au point que dans certains villages le problème d'eau se pose avec acuité.</p> <p>Situation économique et socio-économique :</p> <p>Les principales activités économiques d'Adarmalane reposent sur : l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat.</p> <p>Agriculture: les 8 villages d'Adarmalane sont installés à Echell (Commune de Tonka) suite à l'assèchement du lac.</p> <p>Au niveau d'Echell certaines populations sont bénéficiaires de terres de cultures qu'ils exploitent suivant le cahier de charges du Lac Horo mais la majorité des populations pratiquent le métayage. La base des activités économiques de la commune se trouve dans la production agricole qui occupe 80%de la population</p> <p>Elevage: l'assèchement du lac a impacté les zones de pâturages car la seule zone de repli pour l'élevage se trouvant dans le lac obligeant du coup les éleveurs à aller sous d'autres horizons favorables au niveau des lacs horo et fati (Tonka) dans le farimanké et le bourgou.</p>	 <p>Une population est de 1 790 habitants (Source: en 2009) répartie entre huit villages que sont : Adarmalane, Tadjidjitt, Kel Iwatène, Dioulabougou, Inatabene, Issinsa, Tedeïni, Kel-Timboucré et Kel Aragoungou. Elle est composée des Sonrhaï majoritaires, des tamasheq, maures</p>
<p>Bintagoungou</p>	<p>La végétation : Elle est caractérisée par des arbres et arbustes avec un couvert végétal moins dense entraînant une disparition de la faune sauvage. Elle est constituée principalement de Balanites, d'acacia. On note tout de même la présence de plantation d'eucalyptus dans les abords du chenal du lac Faguibine.</p> <p>Toutefois la végétation de la commune est marquée par une forte dégradation à cause des sécheresses récurrentes, la faible pluviométrie et l'action de l'homme.</p> <p>Les sols : Ils sont argilo-limoneux à sableux. La zone sablonneuse constituée de dunes mortes, occupe une superficie importante de la commune</p>	 <p>une superficie de 92 km2 pour une population de 10434 habitants dont 5102 hommes pour 5 332 femmes (Source : SLPSIAT Goundam) répartis entre</p>

	<p>Hydrographie: L'hydrographie de la commune est constituée des eaux de surface et des eaux souterraines. Les eaux de surface sont formées par le lac Faguibine et les mares d'eau. Ces dernières sont aujourd'hui très affectées du fait de l'assèchement du lac faguibine qui n'est pas arrosé depuis plus de quatre ans et de la faible pluviométrie. Quant aux eaux souterraines, elles sont constituées des ouvrages d'eau (pompes, puits) et caractérisées par la profondeur de la nappe phréatique au point que dans certains villages le problème d'eau se pose avec acuité.</p> <p>Situation socioéconomique: Les principales activités économiques de Bintagougou reposent sur : l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat.</p> <p>Agriculture: Le système hydrographique est dominé par deux lacs à savoir le faguibine et le Takara asséchés depuis trois ans obligeant une partie des populations à recourir aux cultures dunaires de mil et cucurbitacées et l'autre partie à s'exiler vers les lacs Horo et Fati pour pratiquer le métayage les plongeant du coup dans une précarité.</p> <p>La base des activités économiques de la commune se trouve dans la production agricole qui occupe 80% de la population qui a violemment ressenti le coup de l'assèchement des lacs.</p> <p>L'espoir renaît avec la présence de l'Office de Mise en Valeur du Faguibine (OMVF) permettant d'entretenir les périmètres maraichers.</p> <p>Les rendements sont de :</p> <p>250kgs /ha pour le petit mil ; 400hgs /ha pour le sorgho 300 Kgs /ha pour le niébé ; 300 Kgs /le gombo 12000 Kgs/l'ha pour le manioc, 600kgs /ha pour les pastèques 2700Kgs à l'ha pour le maïs</p> <p>Elevage: L'assèchement du lac a impacté les zones de pâturages car la seule zone de repli pour l'élevage se trouvant dans le lac obligeant du coup les éleveurs à aller sous d'autres horizons favorables au niveau des lacs Horo et Fati (Tonka) dans le Farimanké et le bourgou.</p>	<p>8 villages que sont : Bintagougou, Tihigrène, Etwell, Alphahou Inatabane, Alphahou Taraba, Alphahou Abarbouch, Tounfazourf et Taxina . Elle est composée des Sonrhaï majoritaires, des tamasheqnoirs, des peulhs.</p> <p>La densité est très forte, elle est de 113 habitants au km²</p>
Goundam	<p>La situation de la sécurité alimentaire de la commune Urbaine de Goundam se caractérise par: Les problèmes environnementaux et sociaux qui sont entre autre : L'assèchement progressif du lac Télé La dégradation des sols ; La perte de la biodiversité biologique ; L'insuffisance des eaux de surface et des pluies ; L'insuffisance des moyens de production ; L'absence de technologie appropriée à la production alimentaire ; La paupérisation de la population</p> <p>Cette situation a engendré, la malnutrition, la désertification, et l'exode des bras valides de la commune vers d'autres grandes villes du Mali et même de l'extérieur. Tous ces facteurs sont sources de l'insécurité alimentaire.</p> <p>La commune urbaine de Goundam se situe dans la bande sahélo-Saharienne dans le cercle de Goundam et dans la région de Tombouctou.</p>	 <p>Une population de 18 994 habitants dont 9048 hommes et 9246 femmes (Source : SLPSIAT Projection 2016) répartis entre 11 quartiers</p>
Essakane	<p>Le climat : Il est de type sahélien est caractérisé par 3 saisons par an : La saison pluvieuse : de Juillet à Septembre avec un cumul annuel de pluies atteignant rarement 250 mm.</p> <p>La saison froide : de décembre à Mars caractérisé par la baisse de températures dont le pic oscillant entre les 13 et 30 °C est observé entre janvier et Février ;</p> <p>La Saison chaude : d'Avril à Juin avec un vent chaud appelé harmattan. Au cours de cette période la canicule oscille entre 40 et 45°C à l'ombre.</p> <p>La végétation : Elle est caractérisée par des arbres et arbustes avec un couvert végétal moins dense entraînant une disparition de la faune. Elle est constituée principalement de Balanites, d'acacia. Elle est marquée par une forte régression à cause des sécheresses récurrentes et de l'action de l'homme.</p> <p>Les sols : Ils sont argilo-limoneux à sableux.</p>	 <p>Elle est située dans le Cercle de Goundam avec une superficie de 7927 km² pour une population de 12 963 habitants (Source : SLPSIAT Goundam) répartie entre les Tamasheq noirs, les tamasheq blancs, les arabes.</p> <p>La densité est très forte, elle est de 1.6 habitants au km²</p>

	<p>Hydrographie : La commune abrite une série de lac notamment le lac Faguibine, le lac Gouber, le lac Kamango. Le Gouber et le Kamango se sont asséchés et ne sont plus exploités depuis la fin des années 1970. Le principal, le lac Faguibine le plus important d'ailleurs dont dépend la survie des populations est depuis plus de dix ans à son toujours asséché.</p> <p>Situation socio-économique : Les principales activités économiques d'Essakane reposent sur : l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le commerce.</p> <p>L'Agriculture : La commune d'Essakane dispose de nombreuses terres cultivables. Les cultures se font autour du Lac Faguibine. Jadis le lac Kamango et le lac Gouber sont exploités jusque vers la fin des années 1973. Rien qu'avec l'exploitation du lac Faguibine, la commune d'Essakane constituait encore dans un passé récent l'une des plus grandes zones productrices en céréales du cercle. Les spéculations portaient sur le maïs, le sorgho, le haricot, le gombo, le dah à cause de l'assèchement du lac faguibine ceci n'est qu'un vieux souvenir poussant certaines populations à migrer vers les zones plus propices à savoir les lacs Horo et Fati (Commune de Tonka) et celles qui sont restées à initier les cultures dunaires de petit mil et cucurbitacées pour un rendement de 600 kg/ha pour le mil.</p> <p>L'agriculture est pratiquée de façon traditionnelle avec comme principal instrument de travail la houe.</p> <p>L'agriculture est pratiquée en majorité par les populations noires qui sont les propriétaires des terres.</p> <p>Les rendements sont de :</p> <p>250kgs /ha pour le petit mil ; 400hgs /ha pour le sorgho 300 Kgs /ha pour le niébé ; 300 Kgs /le gombo 12000 Kgs à 11'Ha pour le manioc ; 2700Kgs à l'ha pour le maïs 600 Kgs /ha pour les pastèques</p> <p>L'élevage : Le cheptel se compose des bovins, des ovins, des caprins des camelins, asins et de la volaille. Actuellement l'élevage est devenu l'activité dominante dans la commune. Il est pratiqué en grande partie par les populations arabes et Tamasheq blancs. Toute fois dans les villages on retrouve des ménages qui disposent d'un nombre important de cheptel. Les sous-produits (lait, beurre, peau, viande) issus de l'activité de l'élevage procurent des ressources importantes aux les populations.</p>	<p>Elle est composée de 10 villages et 18 fractions</p>
<p>Doukouria</p>	<p>La commune rurale de Doukouria, est constituée de 19 fractions d'origine éleveurs, et semi sédentaires. Elle est limitée à l'ouest par la Commune de Goundam, à l'est par la Commune de Doueikré, au nord par celle d'Essakane et au sud par le cercle de Diré.</p> <p>L'activité principale des populations repose sur l'élevage qui a subi plusieurs problèmes tels que les grandes sécheresses les maladies qui ont provoqué souvent la décimation totale du cheptel et la réduction de la production et la productivité des animaux.</p> <p>L'agriculture, l'artisanat, le commerce, sont timidement pratiqués et leur rendement est peu substantiel pour couvrir les différents besoins et priorités des populations</p> <p>Le climat de type sahélien est caractérisé par des écarts de température très importants entre 06 heures et 18 heures, et dispose de deux saisons dont, une sèche allant de septembre à juin et une pluvieuse de Juillet à Août. Les précipitations sont très faibles. La saison sèche a deux composantes : une saison sèche et fraîche (octobre à février) et une autre saison sèche et chaude de Mars à Juin le relief est accidenté.</p> <p>L'hydrographie est constituée de mares</p>	 <p>une superficie de 2639 km² pour une population de 3162 habitants dont 1679 hommes et 1483 femmes (Source : SLPSIAT Projection 2016) répartis entre 23 fractions que sont :</p> <p>Tinguéreguif I, Tinguéreguif II, Tinguéreguif III , Tinguéguif In Halla, Wana, Dibla, Gouya Sud, Gouya Nord, Kel Haoussal , Kel Haoussal, Kel Haoussal III, Dag Baya, Kel Karomia, Dag Wantada, Dag Hamzane, Kel</p>

		<p>Erteck, Kel Taharodjenne I, Kel Adrar, Kel Afoutar, Groupe Ougalla, Kel Taborak I, Kel Haoussa Takabott et Kel Gouya. Elle est composée des Sonrhaï et des tamasheq majoritaires.</p>
<p>M Bouna</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire de la commune vivent 60% de Sonrhaï et 40% de Tamasheqs, Peuls, Bambara qui se partagent beaucoup de valeurs sociales et culturelles. La répétition des années de sécheresses et de mauvaises pluviométries fait que le pouvoir d'achat des populations diminue progressivement d'année en année ce qui cause un déplacement massif de la population (surtout jeune) chaque année. Structuration de la commune (nombre de villages, sites et fractions, typologies éventuelles)</p> <p>La commune est composée essentiellement de villages sédentaires qui sont au nombre de 10. Ce sont surtout des villages sédentaires (fixes). Seul pendant l'hivernage les quelques éleveurs à la périphérie de la commune pratiquent de la transhumance. Ils se déplacent à la recherche de pâturage et de points d'eau, ce qui les amène à former des campements pour des périodes assez limitées. A une période bien donnée de l'année (entre fin septembre à novembre de chaque année), il se passe un grand déplacement de la population de la commune vers le lac HORO pour la recherche des moyens de survie. Le mouvement des jeunes vers l'intérieur du pays ou souvent même à l'extérieur est presque permanent.</p> <p>Les activités économiques pratiquées par les populations sont :</p> <p>L'Agriculture : Elle devient de plus en plus difficile et très peu rentable cette activité, bien vrai qu'elle reste encore la principale. A cause de la non alimentation du lac faguibine depuis 1973, la pratique de l'activité agricole n'est plus rassurante. Cependant, c'est de ce lac que dépendait toute l'économie de la zone.</p> <p>Le Commerce : peu développé, il prend assez d'ampleur car de plus en plus le monde se tourne vers cette activité, n'ayant pas d'autres choses à faire. Il se résume à la commercialisation des produits de 1^{ère} nécessité (thé sucre, lait, condiments et autres), des petits ruminants, des céréales (sorgho, maïs et petit mil) et du poisson sec.</p> <p>L'élevage : demeure la plus pratiquée des activités car c'est là que tout le monde trouve son compte. Elle (l'activité) se pratique aussi bien par les sédentaires que par les nomades pour qui, elle constitue la seule et principale activité.</p> <p>L'artisanat : Malgré la potentialité qu'elle offre (avec la disponibilité de la matière pour la filière peau surtout), l'artisanat se trouve très peu développé. Car pensent les populations la pratique de cette activité est l'apanage des couches sociales données (les castes) alors considérée comme un sous - métier.</p> <p>Présentement toutes les potentialités de la commune reposent essentiellement sur l'élevage et les cultures dunaires. Ces activités se trouvent malheureusement très fragilisées et menacées par des conditions climatiques et environnementales déplorables dont les conséquences sont : la faiblesse de la pluviométrie, l'assèchement du Lac faguibine, la dégradation des zones de pâturage, la diminution de la productivité animale et pastorale.</p>	 <p>Une population de 10 080 habitants répartis entre 10 villages sédentaires. Elle est limitée au Nord par la Commune Rurale de Tin - Aicha, à l'Est par la commune rurale d'Issa Bery au Sud par la Commune rurale de Gargando et à l'Ouest par la Commune rurale d'Adarmalane. Les coordonnées géographiques se présentent comme suit :</p> <p>Longitude, variant entre - 4, 10681 niveaux le plus bas à Tourchachambou et - 3, 932 à Garbeye niveau le plus élevé. La latitude varie entre 16, 72116 niveaux le plus élevé à Alkamabangou et 16, 65327 niveau le plus bas situé à Tourchachambou.</p>
<p>Gargando</p>	<p>La commune de Gargando se caractérise par :</p> <p>La pauvreté généralisée demeure le premier obstacle aux efforts de développement. Elle va de pair avec le chômage, la malnutrition, l'analphabétisme, un statut très inférieur de la femme, l'exposition à des risques écologiques et des difficultés d'accès aux services socio-sanitaires, y compris les services de santé qui incluent la planification</p>	<p>La commune rurale de 7 950 hab. (2009) Elle est limitée au nord par la Commune Rurale d'Adarmallane, au nord-ouest par la Commune Rurale de Râz-El-Mâ, au nord-est par la Commune de</p>

	<p>familiale, autant des facteurs qui contribuent à accroître le taux de fécondité, de morbidité et de mortalité et à diminuer la productivité économique. La mauvaise répartition géographique de la population, une utilisation non viable des ressources naturelles comme l'eau et la terre, et une grave dégradation de l'environnement.</p> <p>Les contraintes à la sécurité alimentaire</p> <p>Insuffisances des pâturages ; - Epizooties, - Les fauves, Moyens d'exhaures rudimentaires</p> <p>Faible niveau d'organisation des productrices faibles capacités financière des commerçants manque de marché pas des AGR</p> <p>Banque de céréales informelles Seulement en période hivernal</p> <p>manque d'hygiène manque d'eau potable pas des moyens de transformation appropriés les coûts de transport les distances entre les sites de fractions et le chef -lieu de la commune l'ensablement des routes de la commune</p>	<p>M'Bouna, à l'est par les communes de Télé et Goundam, à</p>  <p>l'ouest par la Commune Rurale de Télémsi et celle d'Aljounoub, au sud-ouest par les Communes de Djanké et Soumpi, au sud par la Commune de Soboundou, au sud-est par la Commune Rurale de Tonka). Gargando est un lieu de lieu de transhumance de nomades La faiblesse de l'investissement dans les communes n'est pas de nature à réduire significativement la pauvreté communale. Le taux moyen d'investissement communal est d'environ 2% en moyenne avec des maximum ne dépassant guère les 6%.</p>
<p>Douékiré</p>	<p>les contraintes à la sécurité alimentaire :</p> <p><u>Liées à la disponibilité</u> : Insuffisance de pluies et de crue – de semences améliorées</p> <p>-Manque de moyens financiers</p> <p>-Coûts élevés des hydrocarbures</p> <p>-Manque de pâturages</p> <p>-Manque d'aliment bétail</p> <p>-faible taux de couverture sanitaire au niveau des animaux.</p> <p><u>Liées à l'accès</u>: Manque de moyens d'achat – Manque d'activités permanentes d'avoir de l'argent.</p> <p><u>Liées à l'utilisation appropriée de la nourriture</u> :</p> <p>Défaut de savoir préparer et la pauvreté énergétique des produits locaux C'est une faute liée à l'habitude alimentaire</p> <p>Pas de constat de maladie liée à la consommation d'aliments préparés localement</p> <p><u>Liées à la stabilité</u> : La commune connaît souvent des ruptures de stocks.</p> <p>Insuffisance d'équipements agricoles</p> <p>Insuffisance d'aménagement</p> <p>Manque d'ouvrages de retenue d'eau</p> <p>Manque de semences sélectionnées</p> <p>Dégradation des terres et ensablement des cours d'eau</p> <p>Disparition des espèces d'arbres de cueillette</p> <p>Exode rurale des bras valides</p> <p>Pratique traditionnelle d'élevage</p> <p>Faible production de lait et viande</p> <p>Faible productivité (Maladies, parasites, mobilité et mortalité du cheptel)</p> <p>Manque de technologie adaptée.</p> <p>Manque d'unité de transformation et de conservation des produits animaux</p> <p>Pratique traditionnelle de pêche</p>	 <p>La commune rurale de Douékiré</p> <p>Les terres de pâturages : 9000 ha de zone de possibilité de pâturages contre 45000 ha.</p> <p>Forêt classées : Néant</p> <p>Situation de litige foncier : Goumel Taouretane, Takokait, Kesso Koreye.</p> <p>Caractéristiques démographiques et sociales :</p> <p>La population totale : la population de la commune de Douékiré est estimée à près de : 18 214 habitants selon le recensement de 1996.</p> <p>La densité : la densité est de 4 hbts au Km².</p> <p>Les principales ethnies : Sonrhāi, Tamacheck, Peuhl. La commune de Douékiré est limitée au nord par la commune d'Essakane, à</p>

	<p>Méconnaissance des techniques d'élevage de volailles Non valorisation des résidus de récoltes Inexistence d'unité vétérinaire Inexistence de circuit d'approvisionnement</p>	<p>l'est par les communes de Alafia et Garbakoïra, à l'ouest par les communes de Doukouria et Kaneye et au sud par celles de Arham et Bourem Sidamar. La commune est située dans la bande sahel - Saharienne de la région de Tombouctou. La commune de Douékirié compte 25 villages et 16 fractions.</p>
Télé	<p><u>L'Agriculture</u> : Pratiquées par 100% de la population active, elle reste de subsistance. La zone de culture par excellence étant : le lac Télé, ayant une superficie 13.308 ha dont 5000 sont exploitables La faible crue liée à l'irrégularité de la pluie soutenue par une sécheresse endémique tendant à s'éterniser ; La crise alimentaire constante de la commune du Télé et du cercle de Goundam lié aux insuffisances de la crue dans le lac ; L'accès difficile des céréales sur le marché en période de soudure sur le marché hebdomadaire des villages de la Commune La surenchère des prix des céréales par les commerçants ambulants L'attaque des cultures par les déprédateurs Le Commerce : Malgré la présence d'un marché hebdomadaire, le commerce est peu pratiqué à petite échelle par les étalagistes et quelques commerçants ambulants qui y vont de foire en foire notamment Tonka, Goundam et les villages environnants La pêche : Ceux qui pratiquent cette activité commencent à être de plus en plus élevés en nombre. En plus des spécialistes au paravent pratiqué surtout par les Bozo, et Somono, aujourd'hui la pêche est devenue un gagne-pain pour tout le monde. L'élevage : Avec plus de 8000 têtes et une zone de transhumance par excellence, le lac Télé abrite l'une des plus importantes communautés de pasteurs de la région de Tombouctou. Ils sont des Peuhls, des sonrhai, et d'autres spécialistes qui ne connaissent que cette pratique historiquement et à présent. Le lac est aussi mieux indiqué pour la pratique de l'élevage et offre à boire et à manger aux animaux. Cependant l'acquisition des produits vétérinaires devient un casse-tête pour la population, ce qui le cheptel sensible aux maladies. La santé: L'ignorance des mesures d'hygiène, l'insalubrité, la présence des moustiques tout autour du lac et l'absence des structures de santé dans la commune sont à la base de nombreuses maladies et mortalités dans la zone. On rencontre entre autre les avitaminoses, la dysenterie la diarrhée les coliques. L'éducation: La scolarisation des enfants commence à connaître un engouement actuellement. Cependant l'insuffisance des infrastructures dignes et des mobiliers constitue le principal goulot d'étranglement dans une commune ou plus de 80 % est analphabète L'hydraulique: Une des préoccupations fondamentales de la commune de nos jours est l'accès à l'eau potable des populations dans cette contrée fortement marquée par la présence des nappes abondamment ferreuses donc impropre à la consommation humaine L'environnement: La sécheresse chronique, l'exploitation anarchique, l'application souple des textes et le manque d'initiative à sauvegarder l'environnement ont contribué à la dégradation abusive de la végétation ligneuse en général.</p>	 <p>La commune du Télé a une population d'environ 5 489 hab. Elle est limitée :</p> <p>Au Nord par la commune de Bintagoungou, Au sud par la commune de Tonka A l'Est par la commune urbaine de Goundam, A l'Ouest par la commune de Gargando La commune Télé peut être divisée en 3 zones :</p> <p>une zone du lac qui couvre l'ensemble des quatre villages de la commune. La quasi-totalité de la population est concentrée à ce niveau. Une zone de collines formant une chaîne tout au long de la commune Une zone des dunes à l'entrée de la commune rendant difficile l'accès de la commune en toute saison.</p>

III. Groupe cible

3.1. Bénéficiaires directs: 3950 ménages pastoraux et agropastoraux vulnérables (soit 23 700 personnes), avec un focus sur les femmes à travers les groupements maraichers, les Groupements AGR, les Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit, les Groupements de soutien aux activités de nutrition.

Bénéficiaires 23700; total nombre par ménage 06 personnes

Eleveurs 44%				Agropasteurs 56%			
1738				2212			
Femme 40%	Homme 30%	Fille 15%	Garçon 15%	Femme 40%	Homme 30%	Fille 15%	Garçon 15%
695	521	261	261	884	662	333	333

En plus il y a les bénéficiaires des points d'eau, d'appui aux ressources halieutiques, de parcs de vaccination, les auxiliaires vétérinaires, des producteurs de riz.....

Les ménages ciblés seront sélectionnés de manière inclusive en utilisant des méthodes et des outils participatifs sur les sites sélectionnés, sur la base de critères de vulnérabilité et de pauvreté suivants :

- **Etre un ménage pastoral ou agropastoral** touché par les crises sécuritaires et climatiques successives,
- **Etre un ménage n'ayant pas de ressources pastorales et/ou**
- **Etre un ménage** ayant perdu leurs troupeaux et s'étant convertis en employés ou en bergers,
- les pasteurs dans le cadre de déplacements forcés, ceux-ci incluant les ménages hôtes, déplacés et/ou retournés.

Les critères de sélection¹³ reposent sur l'analyse de l'Economie des Ménages (appellation anglaise HEA « Household Economy Analysis »), un cadre d'analyse basé sur les moyens d'existence des ménages (essentiellement ruraux) qui entend analyser la façon dont les ménages satisfont leurs besoins essentiels afin de survivre et améliorer leur conditions de vie. Notre approche de ciblage fondé sur la transparence et l'équité, favorise fortement les femmes en tant que : Femmes chef de ménage vulnérable et femmes dans un ménage vulnérable et singulièrement les femmes en âge de procréer. Les femmes et les jeunes représenteront des groupes cibles spécifiques, car, selon les normes sociales, les femmes sont en charge de leur santé et de celles des enfants, en plus d'apporter le complément de nourriture. Les femmes et les jeunes, en général, ne sont propriétaires ni de terres, ni de troupeaux, et ne sont pas impliqués dans la gestion des biens du ménage (productions familiales, droit à l'exploitation, moyens financiers, etc.), le chef de ménage étant l'acteur principal de la gestion du bien familial. Cela contribue à augmenter la vulnérabilité de cette cible. Il est donc important de cibler directement les femmes, afin que l'intervention puisse avoir un impact global sur les membres vulnérables ainsi que sur la sécurité nutritionnelle du ménage. Toutes les activités seront mises en œuvre en tenant compte spécifiquement de la diversification alimentaire des femmes en âge de procréer.

3.2. Bénéficiaires indirects : nombre de ménage : l'ensemble de la population du cercle de Goundam est estimé à 213 911 personnes dont 106 438 hommes et 107 474 femmes (mise à jour Pop 2020).

¹³ Tous processus de sélection ou d'identification dans le cadre de ce projet sont menés de manière équitable et transparente selon des critères objectifs.

IV Objectifs et résultats attendus

4.1 Objectifs

4.1.1 L'objectif général :

Améliorer le système de production agropastorale et renforcer la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables en particulier des femmes en âge de procréer dans le cercle de Goundam.

4.1.2 Objectifs spécifiques :

- ✓ OS1. Améliorer la production agricole sur les sites sélectionnés en termes de nutrition et de résilience ;
- ✓ OS2. Améliorer le système de production animale en termes de résilience et de nutrition ;
- ✓ OS3. Renforcer les capacités des OP à rendre des services à leurs membres ;
- ✓ OS4. Améliorer la transformation, conservation et commercialisation des produits agropastoraux (issus de l'élevage et du maraichage) ;
- ✓ OS5. Appuyer les groupements et ménages dans la mise en œuvre des AGR ;
- ✓ OS6. Assister les ménages agropastoraux en cas de crise ;
- ✓ OS7. Renforcer les capacités pour une alimentation saine, diversifiée et hygiénique des femmes en âge de procréer ;
- ✓ OS9. Renforcer les capacités de préparation et de réponse aux urgences agropastorales des communautés de pasteurs et d'agropasteurs ;

4.2 Résultats attendus :

Ce présent projet portera sur trois (3) résultats à savoir :

Résultat attendu 1 : Les systèmes de production agricole et pastorale sensible à la nutrition sur les sites du projet dans le cercle de Goundam sont dynamiques et résilientes aux chocs et aux aléas climatiques.

Résultat attendu 2 : Les capacités d'assurer une alimentation saine, diversifiée et hygiénique aux femmes en âge de procréer ont été améliorées pour le bien être des ménages

Résultat attendu 3 : La gouvernance locale et les capacités des acteurs locaux sont renforcées pour une bonne gestion des systèmes pastoraux sensibles à la nutrition

1. La production agricole irriguée du système agro-pastoral dans le Delta Intérieur du Niger est améliorée en termes de SAN et de résilience.

- En fonction du résultat de l'étude diagnostic, une dizaine de sites ont été retenus pour la réalisation de périmètres maraichers expérimentaux dans la zone. Sur ces sites les acteurs se retrouvent pour mettre le paquet d'accompagnement au sens large du mot. L'approche **système alimentaire** servira de fil conducteur.
- Un aménagement sommaire adéquat de 05 dans la zone, avec un système d'irrigation efficace et efficiente.
10 jardins seront protégés par des clôtures grillagées contre les divagations des animaux et intempéries.
- Un accès à l'eau qui permet servir le périmètre et les besoins fondamentaux des communautés
- Les productrices/producteurs des périmètres maraichers seront cadrés sur l'exploitation maraichère et la culture de légumes à haute valeurs nutritives.
- L'approche champ Ecole paysans sera développé afin chaque femme puissent faire l'expérimentation à côté de sa case

1.1. Les capacités productives (technique et matérielle) et organisationnelles des productrices/producteurs maraichers sont améliorées

1.1.1. La production maraichère est augmentée, diversifiée dans le sens de la nutrition et étalée sur toute l'année :

L'accès aux intrants de qualité est essentiel pour atteindre une bonne production. Le projet appuiera la production maraichère en toute saison des légumes à haute valeur nutritive ainsi que de leur transformation, en vue d'assurer la disponibilité tout au long de l'année. Les ménages pourront se procurer des denrées alimentaires de qualité toute l'année.

Les productrices formées au niveau des CEP (Champ Ecole Paysans) devront avoir des semences à leur disposition pour appliquer leurs connaissances dans leurs jardins de case. En augmentant ainsi le nombre de productrices encadrées, cela va sans doute renforcer la production maraichère et la diversification alimentaire de la zone. Toutes ces activités sont accompagnées par des formations en cascade et un suivi de proximité en impliquant davantage les Services Techniques comme futurs fournisseurs d'appui-conseil. Des techniques d'agroforesterie seront aussi promues. A cet effet, des kits (10) d'équipement seront aussi mis à disposition (semence, houe, pelle, râteaux et sceau, plants, sachet).

1.1.2. Aménager/réhabiliter les sites maraichers (clôture, forage, puits, réseau d'irrigation...)

Aménager/réhabiliter des périmètres maraichers :

Les travaux d'aménagement sommaire des périmètres maraichers seront exécutés par des prestataires sélectionnés sur la base d'une consultation restreinte ou d'un appel d'offre. Pour des raisons de transparence le suivi sera assuré par un comité mis en place et composé des représentants de services étatiques compétents. Il s'agit d'un représentant de la direction régionale du Génie Rural ; un représentant de l'agriculture ; des représentants des bénéficiaires et des collectivités. Ledit comité est animé par l'équipe du projet ARDIL.

L'équipe de l'ONG ARDIL facilitera l'exploitation des jardins durant toute l'année avec des productions diversifiées. Les jardins seront implantés sur des terres fertiles où les risques d'inondation sont minimes. L'exhaure de l'eau, très pénible en saison chaude et limitant les activités maraichères, sera facilité par des pompes à énergie solaire.

Réaliser les études techniques :

Cette étude sera menée en collaboration avec les Services Techniques, elle concernera les activités sommaires pour l'aménagement et le contenu réels des travaux d'aménagement comme cités plus haut (forage + exhaure solaire : 05, clôtures : 10 avec précision sur la superficie etc.)

En tenant compte de l'accessibilité des femmes en toute quiétude. L'équipe de terrain de l'ONG ARDIL participe pleinement à l'étude

Renforcement des capacités des CGPE et maintenanciers /artisans

1.2. La conservation et la transformation des produits riziocoles et maraichers sont améliorées

Le projet mènera des réflexions sur le système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits maraichers pratiqués dans la zone. A l'issue de cette réflexion des approches améliorées seront soutenues.

Les bonnes expériences dans le domaine du séchage moderne des produits maraichers, va concerner une dizaine groupements. L'objectif est de contribuer à la disponibilité des légumes de qualité (nutritionnellement valable et hygiénique) pendant toute l'année.

Dans le cadre de l'appui, les productrices dans la transformation et conservation des produits maraichers :

Dans la continuité des efforts entrepris, les nouveaux groupements verront leurs capacités de transformation renforcées par l'utilisation de séchoirs solaires. Le choix des sites sera fait sur la base des critères de la phase passée (production importante, productrices engagées...). En même temps, les groupements seront formés pour préserver la propreté des aliments et conserver leurs valeurs nutritives.

En réponse à une augmentation de la production au niveau des jardins qui ont bénéficié de réhabilitation et dans le but de minimiser les pertes de récoltes du matériel de séchages seront disponibilisés. Les produits stockés pourront ainsi approvisionner le marché local pendant une plus longue période de l'année.

1.2.1. Organiser des visites d'échange d'expériences

Organiser des visites d'échanges : Pour permettre aux productrices de s'inspirer des meilleurs pratiques en transformation et conservation des visites d'échanges seront organisées à des initiatives qui sont avancées dans le séchage.

1.2.2. Former et équiper (semences, petits outillages de plantation, sachet, ...) sur la conservation et la transformation des produits riziocoles et maraichers

Le projet n'a pas prévu de fournir des biens et matériels à des personnes, les séchoirs solaires, les découpeuses et les kits de semence et petits outillages sont affectés à des groupements des agropasteurs de la zone. Le projet dotera les approximativement 150 producteurs et productrices de 05 sites maraichers (c'est-à-dire environ 30 personnes par matériel nommé ci-dessous) de différents types de matériel. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet les sélections des bénéficiaires sont basées sur les critères suivants : La vulnérabilité du ménage ; le statut (femmes veuves, femmes en âge de procréer, moyens de production, les enfants handicapés ; etc.) au niveau de chaque site un comité de ciblage est mis en place pour identifier à travers des outils spécifiques les ménages les plus vulnérables. L'équipe du projet ARDIL oriente les comités sur l'approche « l'analyse de l'Economie des Ménages » (appellation anglaise HEA « Household Economy Analysis ». Cette approche permet de classer de façon consensuelle les ménages de chaque site en quatre catégories

1. Les Nanti,
2. Les Moyens ;
3. Les Pauvres ;
4. Les Très Pauvre.

Il s'agit de l'équipement nécessaire pour les activités de transformation et des petits matériels qui permettent de faire la démonstration lors de la formation sur les champs agricoles, plus précisément :

- 05 séchoirs solaires en vue de la transformation des produits maraichers et animaux.;
- 05 découpeuses

A chaque transfert et à la réception des biens matériels à un tiers par le projet, la donation se passe à travers les comités de gestion de la structure bénéficiaire, les représentants des collectivités et des services techniques de l'Etat. Un document est établi et signé par chaque partie. L'ONG ARDIL est respectueux des principes de transparence.

ARDIL n'est ni impliqué dans aucun système de blanchissement d'argent ni dans le financement du terrorisme. ARDIL dispose de site de vérification de l'identité de personnes impliquées dans les terrorismes. Nos politiques de Lutte Contre la Fraude et Corruption, de Prévention de l'Exploitation et des Abus Sexuel sont partagés avec tous les agents et partenaires.

2. La production animale du système agro-pastoral est améliorée en termes de SAN et de résilience.

2.1. L'accès à l'eau potable pour les ménages pastoraux et agropastoraux est amélioré.

L'accès à l'eau de bonne qualité n'étant pas assuré dans tous les sites d'intervention, il reste une condition importante pour assurer l'eau de boisson et l'hygiène alimentaire pour la population ciblée. Afin d'améliorer cette situation, le Projet mettra l'accent sur le renforcement de la main d'œuvre locale pour qu'elle soit capable de réparer des points d'eau aussi après le retrait du Projet

2.1.1. Renforcer les capacités des comités de gestion des points d'eau

Mettre en place et former les membres des nouveaux comités de gestion des points d'eau

Le projet appuiera également la mise en place et la formation de nouveaux comités afin de responsabiliser les communautés pour la gestion durable des infrastructures. La participation active des femmes au sein des comités de gestion de l'eau sera encouragée. Lors du diagnostic initial, la question du risque de mauvaise gestion des comités sera évaluée et travailler à sa réduction.

Suivre et superviser le fonctionnement des comités de gestion des points d'eau

Le suivi du fonctionnement des comités de gestion des points d'eau sera bimensuel. Il sera réalisé par l'équipe projet. La supervision des comités de gestion sera formative et semestrielle. Deux supervisions seront faites la première année et une la deuxième année. Elle portera sur les aspects suivants :

- La tenue des réunions ou des assemblées générales sanctionnées par des procès-verbaux,
- La tenue des outils de gestion,
- La vérification de la mobilisation de fonds pour les points d'eau par les comités de gestion,
- Visite des points d'eau (utilisation, entretien et maintenance) et son environnement,
- Discuter des problèmes des comités et gestion et apporter des solutions idoines.

Equiper les comités de gestion

De petites pièce de rechange (pompe, trousse de clés) seront aussi mises à la disposition des comités pour leur faciliter un bon entretien des équipements.

2.2. Amélioration des capacités techniques de production animale des agropasteurs

2.2.1. Sensibiliser les agropasteurs sur les dangers et les mesures de protection contre les feux de brousse

2.2.2 Appuyer la production et conservation de fourrages

Il s'agit de former les productrices agropasteurs sur les techniques de conservation des sous-produits agricoles. En plus des techniques classiques de conservation, le projet mènera des réflexions pour introduire dans la zone les machines « broyeuses ». Avec cette technique le bourgou et les herbes sèches seront broyés et gardés dans des sacs jusqu'après la saison pluviale (période sèche). Cette approche innovante permet aux agropasteurs de stocker une grande quantité d'aliment issu de fourrages. Cette approche est plus rentable que le séchage simple qui nécessite un grand espace protégé avec son corollaire d'incendie. Le projet appuiera aussi les agropasteurs dans la production et la conservation du niébé, arachide fourragère, des sous-produits de l'agriculture. De petits équipements/intrant (semence, broyeuses, faucheuse) seront à cet effet mis à la disposition

2.2.3 Sensibiliser les agropasteurs sur la gestion du troupeau

Cette activité consiste à Sensibiliser les agropasteurs sur la gestion du troupeau en mettant un accent spécifique sur le déstockage économique : En plus des séances de formation des leaders sur le déstockage, des campagnes de sensibilisation seront menées tous azimuts dans la zone pour le déstockage et la santé animale surtout en période de haute chaleur où les animaux sont fatigués.

Les agropasteurs jouent un grand rôle dans l'agro-écologie, pour ce faire des thématiques seront développés, ainsi les bases productives

Les jeunes et femmes bergers seront appuyés en vue de leur réintégration dans le système de production pastorale (reconstitution sociale du cheptel), amélioration de la santé animale. Equiper et former des auxiliaires vétérinaires

2.3. Les capacités des OP pastorales à rendre des services de qualité à leurs membres sont renforcées

Le projet renforce les capacités des organisations d'éleveurs dans l'offre de services de qualité (accès aux intrants, aux équipements, accès aux crédits,)

En collaboration avec les services techniques de la production et des industries animales, il sera réalisé deux sessions de renforcement des capacités des organisations d'éleveurs pour mieux les organiser et développer des stratégies afin d'assurer une meilleure réponse aux préoccupations de leurs membres à savoir : L'accès aux intrants, aux crédits etc., aux services de santé animales, aux produits vétérinaires. Il sera identifié des OP opérationnelles et seront invitées à envoyer leur membre pour ladite formation. Les animateurs assurent les formations, l'accompagnement et l'appui conseil de façon continue pour un changement de capacités durables des organisations d'éleveurs.

2.3.1. Accompagner les OP dans la mise en place d'un mécanisme interne de conseil agricole (services de vaccination, traitement, gestion des troupeaux...)

Accompagner les OP dans les services de vaccination

Accompagner les OP dans les services de déparasitage

2.4. Les sources de revenu des ménages agropastoraux sont diversifiées

2.4.1. La conservation, la transformation des produits animaux et halieutiques sont améliorées

Appuyer la conservation, la transformation et la commercialisation des produits et de pêche

Dans la perspective de permettre aux producteurs de tirer davantage de profit du et de la pêche, des formations sur place leur seront apportées en matière de conservation, de transformation et de commercialisation Ainsi, la disponibilité des produits transformés sera prolongée dans la zone, avec une valeur alimentaire satisfaisante. En plus des légumes destinés à l'alimentation des ménages, une fenêtre sera ouverte sur les spéculations maraichères susceptibles de générer des revenus substantiels aux exploitants. Des groupements seront retenus

pour bénéficier de l'équipement et du matériel nécessaire à la transformation et à la conservation des produits animaux et de pêche (fumoir à poisson, fumoirs à viande, séchoirs à viande, matériels de conservation et transformation du lait tels que : écumoire, tamis, marmite, louche, outre, bidons de 20 litres en aluminium). L'expérience de l'ONG ARDIL en la matière sera capitalisée (partage de cahiers de charges, contact fournisseurs, approche de mise en œuvre, ...). Les bénéficiaires seront formés sur l'utilisation et l'entretien du matériel. Le choix du groupement bénéficiaire sera basé entre autres sur le potentiel de la pêche, l'enclavement de la zone, le potentiel d'écoulement des produits. En collaboration avec les groupements, l'équipe identifie et développe les opportunités et va :

- Former/conseiller les groupements agropastoraux sur les technologies de conservation et transformation des poissons
- Former/conseiller les groupements agropastoraux sur les technologies de conservation et transformation de viande
- Former/conseiller les groupements agropastoraux sur les technologies de conservation et transformation de lait

2.5. Les ménages agropastoraux sont assistés en cas de crise (sécheresse, inondation, feux de brousse, ...)

3. Les capacités pour une alimentation saine, diversifiée et hygiénique des femmes en âge de procréer sont améliorées chez le groupe cible (hommes et femmes).

3.1. Une approche harmonisée en CCSC pour une alimentation saine et diversifiée est appliquée par tous les partenaires de mise en œuvre

3.2. Les femmes pratiquent les connaissances acquises sur une alimentation saine et diversifiée

Les activités liées au changement de comportement nutritionnel s'orientent en grande partie sur les activités des Groupement de Soutien aux Activités de Nutrition ++ (GSAN++), un organe communautaire à but non-lucratif qui est responsable au niveau des villages des activités de nutrition. Il s'agit d'appuyer les communautés à la base des groupements multifonctionnels pour l'amélioration de la nutritionnel chez le nouveau-né et la femme en âge de procréer, à travers la diversification alimentaire. Cette approche communautaire qui inclut les productrices des jardins encadrés, les relais de santé etc., trace le lien pertinent entre la production maraichère, la diversification et l'hygiène nutritionnelle.

Le but est de contribuer à un meilleur état de santé des femmes en âge de procréer (FAP). En passant par elles, également leurs enfants (existants et futurs) et les autres membres de la famille vont profiter. Les GSAN++ deviennent ainsi des « conseillers importants en Nutrition » en accompagnant les FAP à travers des appuis, des conseils au niveau communautaire comme aussi au niveau du ménage. Afin de mieux encadrer et suivre les GSAN, les capacités en SAN des agents des Services Techniques de la Santé et de l'Agriculture seront renforcées.

Il s'agira de :

L'équipe du projet organisera des séances de CCSC à l'endroit des ménages agro-pastoraux sur la diversification et hygiène alimentaire.

Mettre en place système de suivre des GSAN++ ; La mise en place de nouveaux GSAN++. Former/recycler les GSAN++ sur la SAN.

Equiper les GSAN++ en matériel de communication pour la diversification alimentaire (posters, boîtes à images, petit matériel de sonorisation).

Appuyer les GSAN++ dans l'organisation des démonstrations nutritionnelles

Équiper les GSAN++ dans l'organisation des démonstrations nutritionnelles (équipement : marmites, louches, tasses)

Appuyer les GSAN++ dans l'organisation des VAD.

Organiser des missions conjointes de suivi des GSAN++

Mais aussi de l'organisation des séances de sensibilisations,

- ✓ Réaliser des démonstrations nutritionnelles Réaliser des visites à domicile (VAD)
- ✓ Renforcer la communication sur la SAN à l'endroit des hommes,
- ✓ Mettre en place des Ecoles de maris (nutrition) dans des sites pilotes,
- ✓ Former/Recycler les Ecoles de maris sur la SAN,
- ✓ Sensibiliser les hommes sur l'alimentation saine et hygiénique des femmes Faire le suivi des Ecoles des maris

Réaliser des démonstrations nutritionnelles

3.3. Renforcer la communication sur la SAN à l'endroit des hommes

L'équipe de l'ONG ARDIL intensifiera la communication, l'éducation et la sensibilisation sur la SAN auprès des hommes. Ainsi les hommes (maris, frères) joueront le relais pour aider les femmes à la diversification alimentaire.

V. Questions transversales (Genre, Environnement, Durabilité, ...)

5.1. Effets négatifs

Comme toutes les autres activités de l'ONG ARDIL, ce Projet prend en considération l'approche « ne pas nuire » (« do no harm »). Sur base de ce principe, la mise en œuvre prend en compte en premier lieu la sensibilité au conflit de l'intervention du Projet pour éviter d'exacerber les tensions communautaires existant mais aussi de nuire à l'environnement et empirer la fragilité économique de la zone d'intervention. Le Projet prend en compte la sensibilité sociale et ethnique dans les communautés d'intervention en appliquant une politique stricte de neutralité dans la mise en œuvre des activités. Cette approche garantie aussi une bonne image de l'ONG ARDIL au sein de communauté, ce qui est un capital essentiel pour la bonne mise en œuvre des activités et la sécurité des agents. D'autre part, ARDIL met en place une communication transparente et adaptée afin d'éviter tout instrumentalisation du Projet pour d'autres fins. C'est ainsi que le Projet intègre le renforcement des mécanismes de gestion non violente de conflit en mettant l'accent sur des Comités locaux de gestion, l'intermédiation, les espaces d'échanges etc.

ARDIL dispose de différentes politiques notamment la PEAS ; la lutte contre la fraude et la corruption, la politique contre le harcèlement sexuel ; le travail des enfants ; etc.

5.2. Genre :

De manière générale, les femmes et les filles seront impliquées dans l'ensemble des activités du projet. ARDIL veillera à mettre l'accent sur le renforcement des capacités des femmes et des filles lors des formations, afin de leur fournir des compétences pour développer des services adaptés à la communauté. En aménageant des points d'eau à l'intérieur et à proximité des villages, le projet en plus de faciliter l'accès à l'eau potable contribuera à réduire considérablement la distance à parcourir

et par conséquent la vulnérabilité des femmes et des filles en ce qui concerne les risques de protection.

L'ONG ARDIL accorde une attention particulière aux perceptions des femmes concernant leurs préférences en matière de céréales, par exemple lors des réponses d'urgence, car les femmes sont davantage conscientes des besoins nutritionnels des nourrissons et des nouveau-nés et ce sont elles qui sont en charge de la préparation des repas.

Par ailleurs, le projet évitera de surcharger le programme quotidien des femmes ou de leur imposer un travail supplémentaire, et adaptera les activités proposées à leurs besoins. Au sein même de ses équipes, ARDIL encouragera la parité et assurera dans la mesure du possible un équilibre entre hommes et femmes. L'utilisation des outils de l'Horloge des 24 heures et du profil d'activité permettra aux équipes du projet de bien adapter la planification des activités du projet aux réalités sexospécifiques des groupes cibles du projet.

5.3. Environnement :

La protection de l'environnement constitue un axe fondamental dans l'intervention pour le renforcement de la résilience communautaire face aux effets du changement climatique.

Le cercle de Goundam est confronté à des problèmes environnementaux et sociaux qui sont entre autres :

- (i) La désertification et l'assèchement progressif des lacs;
- (ii) La dégradation des sols ;
- (iii) La manque de pâturages et d'eau pour les animaux et les hommes ;
- (iv) La perte de la biodiversité;
- (v) L'insuffisance des eaux de surfaces et des pluies;
- (vi) L'insuffisance des moyens de production;
- (vii) L'absence de technologie appropriée à la production alimentaire ;
- (viii) La paupérisation de la population.

Conscients des enjeux environnementaux, ARDIL s'efforcera de réduire l'impact négatif du projet sur l'environnement. Ainsi, le critère d'efficacité énergétique sera déterminant lors du choix des matériels : les produits disponibles sur le marché local seront favorisés, les déplacements de grandes distances seront planifiés et rationalisés. De plus, la diffusion et promotion de pratiques de production agroécologiques iront également dans le sens de la protection de l'environnement.

Lors des réhabilitations et/ou constructions des infrastructures hydrauliques, la protection de l'environnement sera également prise en compte. Une attention particulière sera portée au rejet des boues et autres substances pour éviter toute pollution des eaux de surface ou souterraine.

5.4. Stratégies de sortie/transfert et durabilité:

Le transfert de compétences aux bénéficiaires, les mesures pour favoriser un changement de comportement, la coopération et la capacitation avec des organisations communautaires de base et des Services Techniques de l'Etat permettront d'inscrire les acquis du Projet dans la durabilité.

Le Projet cible directement les populations vulnérables en particulier les femmes en les renforçant avec un appui holistique : introduction de matériels ou équipements plus performants, développement de leurs capacités et promotion des comportements favorisant une meilleure nutrition. Au niveau institutionnel, le Projet procède à une forte implication des services techniques et autorités locales pour favoriser une meilleure appropriation des résultats du Projet et pour transférer les responsabilités d'encadrement après la mise en œuvre du Projet.

La durabilité après l'action sera notamment renforcée à travers :

- La consolidation et l'organisation des organisations de base en insistant sur les rôles et responsabilités (groupements de productrices maraichères, Comités de Gestion)
- La sensibilisation, l'information, le renforcement des compétences et l'implication effective des communautés et de leurs leaders (human capacity development - HCD) ;
- L'accompagnement des communautés à être autonome financièrement et à développer des initiatives propres supportables suivant les conditions locales ;
- La contribution et l'engagement des communautés dans la réalisation des activités ;
- La mise en contact des communautés et des prestataires (Services techniques, fournisseurs) ;
- Le transfert public des responsabilités par des cérémonies, conventions, engagements etc.
- Le réseautage des groupes cibles pour mieux faire le plaidoyer, défendre leurs intérêts auprès des autorités traditionnelles et locales et l'administration (Chef de village, Maire et ses conseillers, Service Technique etc.), par ex. pour assurer leur accès à la terre, leur prise en compte dans les plans communaux de développement ;
- L'implication des Collectivités Territoriales et des Services Techniques de l'Etat dans les actions pour les amener à mieux assumer leur mission ;
- L'utilisation au mieux des expertises locales pour les activités (formation des prestataires locaux comme les puisatiers, maçons, ARL etc.) ;
- La protection des populations des communes d'intervention contre la pandémie COVID-19 pour que ces effets ne mettent pas en cause les résultats du Projet.
- La transmission d'une culture d'échange et de concertation entre acteurs et aussi avec les autres PTF de la Région et au niveau national, (Sous-Cluster WASH, Sécurité alimentaire, nutrition OCHA, INSO etc.) à travers l'établissement des échanges permettant de co-élaborer des stratégies appropriées qui font consensus.

Par rapport à la stratégie de sortie le Projet vise entre autres :

- Une autonomie accrue des organisations des productrices maraichères (coopératives, accès aux semences de qualité...),
- Une production maraichère étalée sur toute l'année en considérant fortement les spéculations sensibles à la nutrition,
- L'appui conseil et suivi fourni par les Services Techniques concernés,
- Le fonctionnement des GSAN++ avec une baisse du taux des FAP malnutries.

Néanmoins, il est évident que l'insécurité grandissante, dans la zone combinée aux aléas climatiques peuvent avoir une influence néfaste sur la durabilité des actions.

ARDIL en collaboration avec les autres acteurs du projet, se rencontrent autour d'un atelier de réflexion pour définir de façon stratégique les critères et les étapes de sortie.

La durabilité du projet passe par l'appropriation du projet par les communautés : une appropriation locale des résultats du projet sera priorisée. Cette appropriation sera faite à travers l'approche participative des actions, qui permet aux bénéficiaires de développer les aptitudes, les compétences (nombreuses formations et activités participatives prévues), et aussi par la valorisation des compétences locales. Des personnes-ressources seront ainsi capables d'assurer par exemple la collecte des données pour la surveillance et aussi d'animer les séances de sensibilisation.

5.5. Gestion de risques

L'ONG ARDIL est convaincue de la redevabilité humanitaire et s'engage de ce fait à respecter les normes les plus élevées en matière de redevabilité et de gestion de la qualité. ARDIL gère les risques à plusieurs niveaux afin d'assurer une mise en œuvre efficace et appropriés respectant les bonnes règles de gestions et de redevabilité. ARDIL développera un système de redevabilité et de gestion des plaintes il s'agit d'une forme de gestion des plaintes qui favorise un accès transparent des bénéficiaires aux informations et recueille leurs avis. Les réactions exprimées par les communautés sont entièrement prises en compte pour un meilleur retour et satisfaction. Le système plus dynamique est moins contraignant est géré depuis le bureau régional et les agents sur le terrain sont ensuite informés.

Donc il s'agit de renforcer le système de redevabilité et de gestion des plaintes :

- Recyclage du staff du projet en redevabilité
- Sensibilisation des populations bénéficiaires et les leaders communautaires sur l'engagement de ARDIL, partage des informations et le mécanisme de gestion de plaintes (redevabilité)
- Gestion du système entre le responsable au bureau régional et le terrain
- Entretiens réguliers avec les bénéficiaires, incluant les groupes de femmes, jeunes etc. : feedback sur l'exécution du projet (participation des bénéficiaires).

Par rapport aux aléas des crises sécuritaires ou climatiques un fonds d'urgences sera prévu pour soutenir les populations encadrées lors des crises. Ce fonds permettra d'intervenir en cas d'inondation, de sécheresse, d'attaque par des nuisibles etc., par exemple par des cash transferts, des produits alimentaires ou non alimentaires ou des semences.

ARDIL est une organisation humanitaire nationale qui dispose d'un concept de sécurité auquel le personnel se réfère. Pour le Bureau à Tombouctou, un point focal de sécurité sera nommé. Ils seront en contact régulier avec les services compétents d'information (Nations Unies, INSO et d'autres) et en communication avec les ONG internationales et locales. Les informations sont communiquées au personnel en temps opportun et en suivant un système de communication prédéterminé. Lors des déplacements professionnels, le personnel de l'ONG ARDIL est en contact régulier avec le siège à Tombouctou et la sous base. Il existe un plan de sécurité qui est actualisé semestriellement et les agents sont régulièrement formés/mis à niveau en sécurité.

Les risques (non adhésion, crises sociales, politiques, environnementales) seront gérés par l'information et la sensibilisation des acteurs, l'adaptation des activités au contexte et, si besoin en est, par rapport à l'adaptation des activités. La crise COVID-19 présente un défi auquel il faut s'adapter au quotidien.

Une forte implication des autorités agricoles et environnementales sera menée à toutes les étapes clés de la mise en œuvre du projet par l'ONG ARDIL. Pour une œuvre conforme aux règlements et directives environnementales en matière de gestion des risques et de la protection du patrimoine environnemental.

5.6. Partenariats locaux

ARDIL travaillera en partenariat avec l'organisation de la société civile. ARDIL est impliquée dans la région de Tombouctou depuis 1992 en sécurité alimentaire (agriculture, élevage et pêche), en santé, éducation et gouvernance. Son approche est basée sur le soutien aux initiatives locales des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables et l'autopromotion des organisations communautaires. ARDIL développe de partenariat avec plusieurs organisations du système des Nations Unies ; des Agences de Coopération ; les ONG Internationales et Nationales de la place et services Etatiques.

Ce partenariat est basé sur les échanges d'expériences et de connaissances, ainsi les cas d'insuffisances constatées chez les partenaires seront évités et les cas de succès seront valorisés et vulgarisés par le projet. Cette collaboration ne nécessite aucun paiement de l'argent à un partenaire.

Les autorités locales et leurs organes élus (régions, cercles et communes) et les services publics décentralisés (DRPIA, DRGR, DRH, DRA, DRDSES, etc.), les prestataires privés, les ONG, les comités de gestion des ressources pastorales, les associations d'usagers, les autorités traditionnelles sont des partenaires clés dans la mise en œuvre de ce projet. L'association étroite des services gouvernementaux techniques et sociaux et des organisations locales, à tous les stades du projet, de la conception à la mise en œuvre, est fondamentale pour le succès et la durabilité des activités et des réalisations, le renforcement des capacités et l'autonomisation des partenaires.

VI. Méthodologie de mise en œuvre

L'équipe ARDIL de Tombouctou fait partie des Sous-Cluster WASH, Sécurité Alimentaire et Nutrition. Elle participe aux rencontres d'OCHA (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs) et INSO (International NGO Safety Organisation). Ces rencontres servent à l'information et à la coordination des interventions au niveau régional pour éviter autant que possible les doublures d'intervention sur le terrain. Une collaboration entre les structures d'intervention est encouragée car aucune structure ne peut faire face individuellement aux défis du développement. Le Bureau ARDIL de Bamako participe aux rencontres de ces structures au niveau national.

ARDIL avec son expérience de plusieurs décennies dans le développement durable et l'accompagnement des populations vulnérables des régions nord Mali, entend basée sa méthodologie sur la valorisation des bonnes pratiques et les différentes innovations adaptées promues par aussi bien dans le système d'irrigation (captage, transport et distribution de l'eau) que dans les techniques de production maraîchère seront aussi mises à profit pour accompagner les productrices dans l'amélioration de la production.

Notre méthodologie fera que le projet bénéficiera fortement aux femmes. Les critères de sélection des bénéficiaires profitent aux femmes en tant que : Femmes chef de ménage vulnérable et femmes dans un ménage vulnérable et singulièrement les femmes en âge de procréer. Ainsi le taux de participation des femmes au projet dépassera les 60%.

L'analyse de l'Economie des Ménages (appellation anglaise HEA « Household Economy Analysis ») est un cadre d'analyse basé sur les moyens d'existence des ménages (essentiellement ruraux) qui entend analyser la façon dont les ménages satisfont leurs besoins essentiels afin de survivre et améliorer leur conditions de vie. Cette méthode, qui est basée sur le principe d'une compréhension de la manière dont les gens arrivent à satisfaire leurs besoins, est essentielle si l'on veut pouvoir comprendre comment les moyens d'existence seront affectés par des perturbations économiques, environnementales ou de conflit et afin de planifier des interventions qui viendront soutenir - et non déstabiliser- les stratégies d'adaptation existantes des ménages (The Practitioner Guide to HEA).

A cet effet, ce cadre d'analyse HEA a fourni une base théorique et pratique à la méthode de ciblage dite « basée sur la HEA » et qui combine une catégorisation issue des bases de données constituées à partir d'enquêtes de l'ensemble des ménages dans les communautés ciblées et une catégorisation participative et communautaire.

Le ciblage demeure d'une importance capitale pour parvenir à une intervention qualitative auprès des populations vulnérables. Ainsi, ARDIL cherche à faire en sorte que l'ensemble de ses agents d'implémentation utilise une méthodologie de ciblage de manière harmonisée pour garantir sur l'ensemble du cercle de Goundam une action de qualité, précise, bien comprise et acceptée par les populations permettant de toucher les personnes et les ménages vulnérables. Il est à préciser

qu'ARDIL cherche à harmoniser une méthodologie de ciblage adaptée à ses interventions avec une allocation de ressources limitées et qui évoluent en fonction des chocs et des crises subies. Ce type de réponse implique une méthodologie rapide à mettre en œuvre, précise dans l'identification des cibles et avec une implication de l'ensemble des acteurs locaux présents.

Quant au ciblage, deux phases sont à retenir :

- ✓ Le Ciblage géographique : cette méthodologie de ciblage sera utilisée avec les services déconcentrés de l'Etat du cercle (Service local de l'Agriculture, Service local du Développement Social, etc.) et aussi par des informations du Système d'Alerte Précoce. Le Ciblage nominatif communautaire : cette partie du ciblage se doit d'être effectuée sur le terrain dans les sites ciblés. Ce travail fait le lien entre la liste des sites et la liste finale des bénéficiaires de l'intervention d'assistance ou d'appui. ARDIL est responsable de cette partie à travers ses équipes de terrain

Les principales étapes du ciblage communautaire sont :

- L'information, la sensibilisation et la responsabilisation des autorités locales et des populations communales,
- La préparation et l'organisation de l'identification des personnes et ménages bénéficiaires,
- La validation et la diffusion des listes des personnes et des ménages bénéficiaires.

Ces étapes représentent les bases du travail du ciblage communautaire. Cependant, il faut noter que si ces étapes sont des bases fondamentales, elles sont celles que l'ensemble des acteurs peuvent facilement utiliser mais peuvent être aussi complétées pour améliorer davantage la qualité du ciblage. Les agents de l'ONG en collaboration avec les services techniques déconcentrés de l'Etat (Services Techniques de l'Agriculture et du Développement social) et les collectivités locales conduisent la mise en place des comités de gestion et de plainte. Les rôles et responsabilités de structures seront développés par les agents. Les activités de mise en œuvre seront précédées par l'information des bénéficiaires ; la distribution des intrants, des cartes des bénéficiaires ; les listes des bénéficiaires, d'émargement, les PV de distribution.

Les ménages bénéficieront également d'appui conseil sur les bonnes pratiques en matière de techniques de production agricole, maraîchère et d'élevage de notre organisation ARDIL, qui est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) intervenant en République du Mali et, particulièrement dans la région de Tombouctou ciblée, et ayant une expérience confirmée dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les interventions de l'ONG ARDIL sont basées généralement sur la participation et l'implication des bénéficiaires dans tout le processus en collaboration avec les services techniques.

Basée sur une approche de qualité généralement admise au plan universel. ARDIL est dépositaire d'une expertise certaine. Elle est une organisation réceptive dans un partenariat gagnant-gagnant. Ainsi, il s'agira pour ARDIL en tant que partenaire d'appliquer le canevas méthodologique et les outils adaptés. ARDIL dispose d'une approche méthodologique opérationnelle.

Dans sa stratégie d'intervention l'ONG ARDIL initiera :

- ✓ Rencontre d'échange et de partage avec les acteurs, autour des objectifs du projet, de ses missions, ses zones d'intervention, son approche méthodologique, les critères de sélection des villages et des bénéficiaires.
- ✓ Rencontre d'échange et de partage avec les acteurs au niveau de la région: Gouverneur, Conseil Régional, Directeurs Régionaux Agriculture, Elevage, Développement Social, SAP, partenaires intervenant dans le domaine, Chambre régionale d'Agriculture, CAFO.
- ✓ Prise en compte de la dimension de la problématique du genre, en s'assurant, d'une part, que les besoins des groupes particuliers, notamment les femmes, soient pris en compte et qu'elles bénéficient effectivement de l'assistance en fournissant des données relatives à la distribution.

- ✓ Le suivi évaluation des activités sera régulier, afin d'apporter des nouvelles orientations au besoin pour l'atteinte des résultats. Ainsi des enquêtes pré et post seront conduites.
 - ✓ Les rapports mensuels ; trimestriels ; mi-parcours et final seront produits par l'équipe du projet.
- L'organisation de la distribution des kits agricoles et pastoraux se fait en respectant tous les principes de transparence et humanitaire.

L'appui conseil et l'accompagnement sont assurés par une équipe du projet. Dans chaque site un animateur assure sous la supervision de son superviseur, la conduite des activités. La direction de ARDIL assure la bonne mise en œuvre du projet et l'atteinte des résultats et minimiser les difficultés. Au cours des ateliers et des enquêtes, tous les acteurs seront impliqués afin de s'assurer que les vraies, bénéficiaires ont été sélectionnés suivant les critères établis.

Toutefois il est à préciser que les activités de l'équipe ARDIL se résument essentiellement à l'appui conseil en matière en production maraîchère et animale, à la CCSC en matière de nutrition

6.1. L'implication des services techniques dans la mise en œuvre du projet: ARDIL accompagne l'Etat dans la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement. Pour cela, la collaboration étroite avec les services techniques (ST) constitue une des conditions indispensables à la pérennisation et à la durabilité du projet. L'implication des services techniques se fera à travers les missions de diagnostics des infrastructures, d'appui/conseil sur les aspects techniques des différentes réalisations physiques, et à la formation des bénéficiaires. Les conduites conjointes de ces missions feront en sorte que le ST les inscrivent dans leur programme de suivi, même après la fin du projet. Il s'agit entre autres du service technique de la DRPIA et de la DRSV pour les activités de reconstitution du cheptel et d'ensemencement des pâturages, de la DRH pour le suivi des points d'eau, du Génie rural pour le suivi des travaux d'aménagement etc.

6.2. La mise en place et le renforcement des capacités des organisations communautaires de base: ces infrastructures seront gérées par des organisations communautaires de base, qui en assureront l'entretien. Pour cela, ils recevront des formations sur la gestion technique et financière. Ces structures seront suivies et accompagnées tout au long du processus, non seulement par les agents du projet, mais aussi par les services techniques, pour une meilleure appropriation de leur rôle et responsabilité qu'ils assumeront même après le projet.

6.3. Le renforcement de la cohésion sociale: Toutes les activités mises en place seront faites de façon inclusive à travers des ciblage transparents, évitant d'effriter la cohésion sociale. La réalisation des projets communs avec la valorisation des compétences locales (bénéficiaires de CFW) constitue des facteurs de renforcement de la cohésion sociale, car la population est mobilisée pour des objectifs communs. Cette cohésion est indispensable à la pérennisation des actions entreprises.

6.4. Le renforcement de la gouvernance locale : La conformité avec les politiques et programmes de développement de la commune : les actions s'inscrivent dans le cadre des plans de développement économique social et culturel (PDSEC), qui constituent un encre aux politiques pouvant être ensuite renforcés par d'autres partenaires.

Cependant, selon les constats les PDSEC des communes prennent très peu en compte les aspects de sécurité alimentaire sensible à la nutrition des enfants et des femmes âge de procréer. Un mécanisme sera développé afin d'introduire les aspects de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les PDSEC.

6.5. La coordination avec d'autres acteurs : dans la zone permet de les informer et de voir les synergies possibles, ce qui donne une visibilité du projet auprès d'eux, et peut favoriser le renforcement des acquis par d'autres acteurs.

VII. Suivi et Evaluation.

Le Suivi et l'Evaluation est une activité continue, l'unité de suivi et évaluation du projet basé ARDIL prendra en compte les indicateurs opérationnels qui permettront de mesurer au fur et à mesure les tendances d'évolution du projet. Au cours de l'exécution des rencontres mensuelles, trimestrielles, semestrielles et annuelle un bilan sera présenté sur :

- 🚩 Le niveau d'exécution des activités ;
- 🚩 Le nombre de personnes touchées et par statut ;
- 🚩 Les faiblesses et les retards constatés,
- 🚩 Les forces
- 🚩 Le taux d'exécution par rapport à la durée

A cet effet, l'unité SE remplit des bases de données

- sur les sites d'intervention
- sur la gestion et le suivi des équipements
- la transformation des produits maraichers, des produits animaux, l'étuvage
- les formations des acteurs intermédiaires
- les personnes sensibilisées sur les bonnes pratiques nutritionnelles dans le cadre des différentes activités

par ailleurs, un dispositif de collecte continue des données au niveau des groupes cibles à travers des questionnaires digitaux existants et les données seront remontées à des fréquences mensuelles ou trimestrielles selon le cas. Une attention particulière sera faite afin d'éviter les doubles comptages des personnes touchées, surtout pour ce qui concerne les activités de sensibilisation. L'équipe de mise en œuvre du projet sera formée sur les outils de collecte des données. Les différents outils digitaux seront mis à disposition de l'équipe du projet lors de cette formation.

L'évaluation de fin de projet permettra de vérifier les progrès accomplis au niveau des différents indicateurs du projet en relation avec les indicateurs. L'évaluation impliquera toutes les parties prenantes. Elle mettra en avant les leçons apprises pour guider la prise de décision pour les actions futures.

ARDIL veillera sur la conformité avec les critères de qualité du partenaire à savoir: analyse des éléments de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) du projet, la prise en compte des principes humanitaires dans l'intervention; l'analyse des critères de qualité, y compris l'application des bonnes pratiques et celles qui s'appliquent au secteur d'intervention, l'examen du principe de «do no harm», analyse de la connectivité de l'intervention et son lien avec le développement, entre autres.

Face à ces éventuelles menaces de mise en œuvre, L'ONG ARDIL en collaboration avec les acteurs impliqués travailleront avec une grande transparence ; le partage avec tous de l'approche de mise en œuvre ; éviter les cas de frustration et de discrimination. Ainsi les risques et menaces de mise en œuvre du projet seront minimisés et /ou annihilés.

Dans le cadre du Suivi et évaluation, des activités seront conduites dont entre autres ;

- Des visites de terrain

- Une revue mensuelle des activités du projet au niveau de l'ONG
- Une revue trimestrielle des activités du projet
- Une revue annuelle du projet
- Des visites de supervision et d'appui
- Une capitalisation et documentation des bonnes pratiques
- Des activités de rapportage technique et Rapportage financier

VIII. Coordination de projet

8.1. Présentation succincte de l'organisation

CREATION : Accord cadre N° 327 / MAT-CAB du 26 Juin 1992, Avenant N° 1554 du 04 Août 1995 ; Association signataire d'accord cadre N° 0139/0327 du 28 Janvier 2008 ; Avenant N°312/MATD-SG du 25 février 2019 relatif à la couverture nationale.

- **Notre Mission :** Appuyer les initiatives locales des plus pauvres à travers la recherche et la mise en œuvre d'actions concrètes de développement pour une amélioration de la condition de vie des pauvres. ARDIL s'attaque à la marginalisation des couches pauvres par le travail que l'organisation réalise sur le terrain ensemble avec les vulnérables.
- **Notre Vision :** ARDIL ambitionne une société transformée où tous les membres ont des chances égales. Cela ne peut se faire sans mettre fin à l'extrême pauvreté, à la méconnaissance et à l'analphabétisme dans lesquels vivent tant de groupes vulnérables.
- **NOS VALEURS:**
 - Les bénéficiaires sont les premiers acteurs de leur développement ;
 - L'équité entre les bénéficiaires, surtout au profit des femmes et jeunes ;
 - La diversité dans le pays est une opportunité et une richesse.

8.2. Personnel du projet

L'équipe de l'ONG ARDIL sera constituée de :

Personnel à Tombouctou à temps partiel et plein temps:

- Chef de projet : chargé de la mise en œuvre de l'ensemble des activités afin d'atteindre les objectifs du projet.
- Superviseurs ils s'occupent de la supervision des activités de deux animateurs.
- Animateurs un animateur s'occupe de l'accompagnement de trois sites, la mise en œuvre du paquet de renforcement
- Comptable : gestion des caisses du Projet à Tombouctou,

IX. Chronogramme des activités

Activités	Acteurs responsables	Acteurs à impliquer	Phase 1	Phase 2	Phase 3

Aménager/réhabiliter les sites maraîchers (clôture, forage, puits, réseau d'irrigation...)	Superviseur, et conseillers ARDIL								
Réaliser les études techniques	Superviseur	Consultants ST							
Organiser des visites d'échange d'expériences	Superviseur, et conseillers ARDIL	GSAN++, EMa.							
Former et équiper (semences, petits outillages de plantation, sachet, ...) les ménages agropastoraux sur l'agroforesterie dans leurs systèmes de production	Superviseur, et conseillers ARDIL	ST							
Renforcer les capacités des comités de gestion des points d'eau	Superviseur, et conseillers ARDIL	ST							
Sensibiliser les agropasteurs sur les dangers et les mesures de protection contre les feux de brousse	Superviseur, et conseillers ARDIL	ST							
Appuyer la production et conservation de fourrages	Superviseur, et conseillers ARDIL	ST							
Sensibiliser les agropasteurs sur la gestion du troupeau	Superviseur, et conseillers ARDIL	Leaders communautaires, ST							
Accompagner les OP dans la mise en place d'un mécanisme interne de conseil agricole (services de vaccination, traitement, gestion des troupeaux...)	Superviseur, et conseillers ARDIL	ST							
Réaliser des démonstrations nutritionnelles	Superviseur, et								

Réaliser des visites à domicile (VAD)	conseillers ARDIL	Leaders communautaires, ST								
Renforcer la communication sur la SAN à l'endroit des hommes,	Superviseur, et conseillers ARDIL	Leaders communautaires, ST								
Mettre en place des Ecoles de maris (nutrition) dans des sites pilotes,	Superviseur, et conseillers ARDIL	Leaders communautaires, ST								
Former/Recycler les Ecoles de maris sur la SAN,	Superviseur, et conseillers ARDIL	Leaders communautaires, ST								
Equiper les Ecoles de maris de kits de CCSC pour la SAN Sensibiliser les hommes sur l'alimentation saine et hygiénique des femmes Faire le suivi des Ecoles des maris	Superviseur, et conseillers ARDIL	Leaders communautaires, ST								
Renforcer la communication sur la SAN à l'endroit des hommes	Superviseur, et conseillers ARDIL	Leaders communautaires, ST								
Former les acteurs intermédiaires (ONG, services publics, services privés)	Superviseur, et conseillers ARDIL	Leaders communautaires, ST								